réséda
Société anonyme au capital de 10.040.000 euros
Siège social : 2 bis, rue Ardant du Picq – 57000 Metz
497 833 418 RCS Metz

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 23 juin 2026

Le 23 juin 2026 à 16h00,

Les actionnaires de réséda, société anonyme au capital de 10.040.000 euros, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 497 833 418, se sont réunis en assemblée générale au siège social de la société, 2, bis rue Ardant du Picq à Metz, à la suite de la convocation par le conseil d'administration qui leur a été faite par lettre en date du 08 juin 2026.

... / ...

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.040.000 actions, sur les 10.040.000 actions composant le capital social soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

... / ...

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, à savoir :

... / ...

- Affectation du résultat et rappel des dividendes distribués ;

... / ...

2 DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT ET RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

2.1 AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 10 229 657,05 € de la manière suivante :

- A l'actionnaire UEM à titre de dividendes à concurrence de 10 229 657,05 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 8 juillet 2026.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

... / ...

Pour extrait certifié conforme
Metz, le 1er juillet 2026

Jean-Michel FISCHBACH
Directeur Général

Copie certifiée conforme à l'original

Comptes sociaux réséda SA au 31/12/2025

1 BILAN

1.1 ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	3 817	3 817		
Concession, brevets et droits similaires	5 929 188	5 189 356	739 832	768 747
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	220 394		220 394	284 400
TOTAL immobilisations incorporelles :	**6 153 399**	**5 193 172**	**960 226**	**1 053 147**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 475 016	480 849	994 167	1 023 129
Constructions	19 812 460	9 614 909	10 197 551	10 726 034
Installations techniques, matériel et outillage industriel	15 301 422	10 876 686	4 424 736	4 334 510
Autres immobilisations corporelles	561 318 240	240 971 431	320 346 810	290 757 786
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 392 511		12 392 511	32 539 816
TOTAL immobilisations corporelles :	**610 299 648**	**261 943 874**	**348 355 774**	**339 381 276**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	646 622		646 622	601 351
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	2 050
TOTAL immobilisations financières :	**648 672**		**648 672**	**603 401**
ACTIF IMMOBILISÉ	**617 101 719**	**267 137 047**	**349 964 672**	**341 037 824**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	4 180 907	286 129	3 894 778	3 492 017
Stocks d'en-cours de production	87 543		87 543	20 488
Stocks produits finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**4 268 450**	**286 129**	**3 982 321**	**3 512 505**
Avances, acomptes versés sur commandes	295		295	10 141
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	32 084 083	705 194	31 378 889	31 639 498
Autres créances	1 033 562		1 033 562	1 344 927
Charges constatées d'avance	273 593		273 593	264 475
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**33 391 237**	**705 194**	**32 686 043**	**33 248 900**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Actions propres				
Actions titres				
Disponibilités	15 525 021		15 525 021	16 346 921
TOTAL disponibilités et divers :	**15 525 021**		**15 525 021**	**16 346 921**
ACTIF CIRCULANT	**53 185 003**	**991 323**	**52 193 680**	**53 118 466**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**670 286 722**	**268 128 370**	**402 158 352**	**394 156 290**

Copie certifiée conforme à l'original

1.2 PASSIF

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	10 040 000	10 040 000	10 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			57 592 415	57 592 415
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			1 004 000	1 004 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			198 209	198 209
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			10 229 657	6 705 052
		TOTAL situation nette :	**79 064 281**	**75 539 676**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			(2 223)	
		CAPITAUX PROPRES	79 062 058	75 539 676
Autres fonds propres liés aux concessions			103 871 424	103 164 636
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES	103 871 424	103 164 636
Provisions pour risques			382 728	428 728
Provisions pour charges			176 830 177	170 117 412
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	177 212 905	170 546 140
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			16 383 748	19 496 403
Emprunts et dettes financières divers			140 000	137 000
		TOTAL dettes financières :	**16 523 748**	**19 633 403**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			1 944 610	1 724 353
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 186 592	9 276 705
Dettes fiscales et sociales			11 260 613	9 932 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 097 481	3 124 859
Autres dettes			897 525	1 119 946
		TOTAL dettes diverses :	**23 442 210**	**23 453 760**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			101 397	94 322
		DETTES	42 011 965	44 905 838
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	402 158 352	394 156 290

Copie certifiée conforme à l'original

2 COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	73 918		73 918	86 208
Production vendue	88 715 861		88 715 861	81 580 582
Chiffres d'affaires nets	**88 789 779**		**88 789 779**	**81 666 791**
Production stockée			67 055	(117 794)
Production immobilisée			6 437 194	5 576 456
Subventions			34 750	58 500
Reprises sur amortissements et provisions			3 661 675	4 185 846
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			39 077	
Autres produits			551 261	376 480
PRODUITS D'EXPLOITATION			99 580 791	91 748 278
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			3 558 787	3 062 154
Variation de stock de matières premières et approvisionnement			(61 723)	(11 913)
Autres achats et charges externes			30 497 852	29 643 296
TOTAL charges externes :			**33 994 916**	**32 693 537**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 883 212	4 227 392
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires			11 765 614	10 853 935
Cotisations sociales			6 219 796	5 727 536
TOTAL charges de personnel :			**17 985 410**	**16 581 472**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			14 741 167	13 983 521
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			538 891	435 990
Dotations aux provisions pour risques et charges			11 042 228	12 315 251
TOTAL dotations d'exploitation :			**26 322 286**	**26 734 762**
Valeurs comptables des immobilisations cédées			600 759	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 584 998	1 553 187
CHARGES D'EXPLOITATION			84 371 581	81 790 350
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			15 209 210	9 957 928

Copie certifiée conforme à l'original

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**15 209 210**	**9 957 928**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	494 325	504 168
Reprises sur provisions et dépréciations		1 033 314
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	494 325	**1 537 483**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	664 161	386 793
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	664 161	**386 793**
RÉSULTAT FINANCIER	**(169 837)**	**1 150 689**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**15 039 373**	**11 108 617**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**46 000**	**605 273**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**2 378 203**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**46 000**	**(1 772 930)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	704 550	257 861
Impôts sur les bénéfices	4 151 166	2 372 774
TOTAL DES PRODUITS	100 121 116	93 891 033
TOTAL DES CHARGES	89 891 459	87 185 981
BENEFICE OU PERTE	**10 229 657**	**6 705 052**

Les états financiers sociaux sont présentés en euros (notés €) sauf indication contraire.

La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le total du bilan est de 402 158 351,93 € et le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 10 229 657,05€.

Copie certifiée conforme à l'original

3 ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes d'acheminement, représentant 89 % du chiffre d'affaires, sont en recul de 0,6% en volume par rapport à 2024. L'acheminement a cependant augmenté de 8,1 % en valeur par rapport à l'année précédente : cela s'explique d'une part par la hausse du TURPE au 1er février 2025 sur tous les niveaux de tension, et d'autre part par un poids relatif plus important de la basse tension. De plus, il est à noter l'entrée en vigueur du TURPE 7 à compter du 1er août 2025.

3.2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les efforts d'investissements ont été poursuivis dans les réseaux HTA-BT : 71 km de réseaux neufs HTA et BT ont ainsi été mis en service en 2025 (82 km en 2024).

Ces réseaux ont été construits exclusivement en technique souterraine. Le taux de réseaux souterrains atteint 78,8 % en HTA et 82,9 % en BT pour l'ensemble des communes desservies par réséda.

La reconstruction du poste source de Pontiffroy s'étant achevée en 2025 avec une mise en service en septembre, et le chantier du poste source de Woippy démarrant ses travaux en 2026, les investissements HTB 2025 sont en net recul par rapport à 2024 et s'élèvent à 3 M€.

Les raccordements progressent de 2,4 M€ et s'établissent au niveau très élevé de 9,7 M€.

Les investissements dans le comptage et la relève atteignent 2,1 M€ : le déploiement des compteurs AMM touche à sa fin.

Après une année record en 2024 (28,9 M€), le volume d'investissement de 2025 est en recul et s'établit à 24,6 M€.

3.3 COMPTAGE EVOLUE EN BT

Le déploiement généralisé des compteurs évolués (compteurs AMM, de type Linky), commencé en juin 2021, s'est poursuivi en 2025 et touche à sa fin (fin du déploiement de masse en janvier 2026). Au 31/12/2025, 170 500 compteurs communicants ont été posés dont 30 000 sur la seule année 2025. La phase dite de « saturation » sera assurée par les équipes réséda sur 2026 et 2027. Par ailleurs, un nouveau SI AMM (eot BT) a été déployé à l'été 2025.

3.4 TEMPS MOYEN DE COUPURE

Avec 7 minutes 47 secondes, le TMCA (Temps Moyen de Coupure par Abonné) de réséda revient à un niveau satisfaisant, proche de celui de 2023. La moyenne sur 10 ans se maintient à un niveau très satisfaisant de 9 minutes 53 secondes, témoignant de la qualité du réseau électrique de distribution de réséda très largement en dessous des observations sur le réseau national.

3.5 RESULTATS EN MATIERE DE SECURITE

Les résultats sécurité se sont dégradés en 2025 : réséda a connu 4 accidents du travail avec arrêt (ATAA) et un nombre d'accidents sans arrêt équivalent à 2024. Le taux de fréquence des accidents automobiles responsables est en hausse. Un plan d'actions sera déployé en 2026 pour améliorer ces résultats.

Copie certifiée conforme à l'original

4 PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

4.1 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société réséda ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG) et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

4.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers sociaux nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs à la date de clôture ainsi que des produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, ces estimations et hypothèses sont régulièrement révisées et il est possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

4.3 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 a modifié le règlement ANC n° 2014-03 (PCG) et a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30/12/2023).
L'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, à compter du 1er janvier 2025, a impliqué une modification du format de présentation des états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.
En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/24 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

- Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025
 - Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

Copie certifiée conforme à l'original

- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraine le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 39 077,02 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 600 758,63 €. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 475 276,50 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « charges exceptionnelles » pour 2 158 057 €.

- Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 350,33 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 87,54 €.

- Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraine le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.
Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 68 067,67 €. Ce montant comprend les indemnités RTE pour 7 314,24 € et des refacturations de prestations intragroupe pour 60 753,43 €.
Au 31 décembre 2025, les refacturations de prestations intragroupe s'élèvent à 75 866 € et sont inscrites au poste « Production vendue ».

- Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31 décembre 2024, entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.
Dans la colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- Les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées et distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « créances » et celles des « valeurs mobilières de placement » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « produits exceptionnels » et « charges exceptionnelles ».

Copie certifiée conforme à l'original

Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés (rappel pour appréciation des changements détaillés ci-avant) :

- Bilan Actif :

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 817	3 817		
Concession, brevets et droits similaires	5 642 559	4 873 812	768 747	917 371
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	284 400		284 400	249 824
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**5 930 776**	**4 877 629**	**1 053 147**	**1 167 195**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 498 186	475 056	1 023 129	1 052 092
Constructions	19 716 563	8 990 529	10 726 034	11 306 087
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 598 979	10 264 469	4 334 510	4 416 282
Autres immobilisations corporelles	521 136 682	230 378 896	290 757 786	285 884 194
Immobilisations corporelles en cours	32 539 816		32 539 816	21 966 163
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**589 490 226**	**250 108 951**	**339 381 276**	**324 624 818**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				222 154
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	601 351		601 351	559 839
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	2 050
TOTAL immobilisations financières :	**603 401**		**603 401**	**784 043**
ACTIF IMMOBILISÉ	596 024 403	254 986 579	341 037 824	326 576 056
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	3 728 895	236 878	3 492 017	3 476 189
Stocks d'en-cours de production de biens	20 488		20 488	138 282
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**3 749 383**	**236 878**	**3 512 505**	**3 614 470**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10 141		10 141	619 314
Créances clients et comptes rattachés	32 261 111	621 613	31 639 498	28 967 973
Autres créances	1 344 927		1 344 927	1 387 480
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**33 616 179**	**621 613**	**32 994 566**	**30 974 767**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 346 921		16 346 921	18 443 808
Charges constatées d'avance	264 475		264 475	67 818
TOTAL disponibilités et divers :	**16 611 396**		**16 611 396**	**18 511 626**
ACTIF CIRCULANT	53 976 957	858 491	53 118 466	53 100 863
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	650 001 360	255 845 071	394 156 290	379 676 920

Copie certifiée conforme à l'original

- Bilan Passif :

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	10 040 000	10 040 000	10 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			57 592 415	57 592 415
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			1 004 000	1 004 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			198 209	198 209
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			6 705 052	7 701 942
		TOTAL situation nette :	**75 539 676**	**76 536 566**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			0	45 576
		CAPITAUX PROPRES	75 539 676	76 582 142
Autres fonds propres liés aux concessions			103 164 636	102 846 418
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES	103 164 636	102 846 418
Provisions pour risques			428 728	238 728
Provisions pour charges			170 117 412	162 075 223
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	170 546 140	162 313 951
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			19 496 403	11 844 718
Emprunts et dettes financières divers			137 000	120 000
		TOTAL dettes financières :	**19 633 403**	**11 964 718**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			1 724 353	1 527 007
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 276 705	12 099 224
Dettes fiscales et sociales			9 932 250	8 080 808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			3 124 859	3 166 430
Autres dettes			1 119 946	984 357
		TOTAL dettes diverses :	**23 453 760**	**24 330 820**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			94 322	111 864
		DETTES	44 905 838	37 934 409
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	394 156 290	379 676 920

Copie certifiée conforme à l'original

- Compte de résultat :

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises	86 208		86 208	99 321
Production vendue de biens	21 619		21 619	9 761
Production vendue de services	81 558 963		81 558 963	75 455 040
Chiffres d'affaires nets	**81 666 791**		**81 666 791**	**75 564 121**
Production stockée			(117 794)	116 314
Production immobilisée			5 578 456	4 462 294
Subventions d'exploitation			58 500	33 500
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 185 846	3 938 428
Autres produits			376 480	388 683
PRODUITS D'EXPLOITATION			91 748 278	84 503 340
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			3 062 154	3 983 608
Variation de stock de matières premières et approvisionnement			(11 913)	(1 793 342)
Autres achats et charges externes			29 643 296	26 337 061
TOTAL charges externes :			**32 693 537**	**28 527 328**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 227 392	3 982 622
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 853 935	9 875 712
Charges sociales			5 727 536	5 455 248
TOTAL charges de personnel :			**16 581 472**	**15 330 960**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 983 521	12 958 109
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			435 990	489 483
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 315 250	10 258 469
TOTAL dotations d'exploitation :			**26 734 762**	**23 706 061**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 553 187	1 591 986
CHARGES D'EXPLOITATION			81 790 350	73 138 957
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			9 957 928	11 364 383

Copie certifiée conforme à l'original

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 957 928	11 364 383
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	504 168	531 685
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 033 314	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 537 483	**531 685**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	386 793	337 303
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	386 793	**337 303**
RÉSULTAT FINANCIER	1 150 689	194 382
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	11 108 617	11 558 765
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 376	102 069
Produits exceptionnels sur opérations en capital	524 098	6 843
Reprises sur provisions et transferts de charges	47 799	61 137
	605 272	**170 049**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 145	29 290
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 158 057	823 053
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions	190 000	138 728
	2 378 203	**991 071**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 772 930)	(821 022)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	257 861	327 220
Impôts sur les bénéfices	2 372 774	2 708 581
TOTAL DES PRODUITS	93 891 033	85 205 074
TOTAL DES CHARGES	87 185 981	77 503 132
BÉNÉFICE OU PERTE	6 705 052	7 701 942

4.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.4.1 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU BILAN

4.4.1.1 ACTIF IMMOBILISE

4.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels, évalués à leur coût d'acquisition ou de production. Ils ont été amortis linéairement selon leur durée probable d'utilisation soit généralement 1 an pour les logiciels « software », 5 ans pour les logiciels standards et 10 ans pour les logiciels spécifiques.

4.4.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, y compris les frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

Copie certifiée conforme à l'original

réséda exerçant essentiellement son activité dans le cadre de concessions, l'actif immobilisé comprend des biens concédés par l'Etat ou les communes d'une part et les biens hors concession d'autre part.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Bâtiments administratifs et commerciaux :	50 ans
Agencements des constructions :	10 ans
Outillages :	10 ans
Matériels de transport :	5 ans
Outils informatiques :	5 ans

4.4.1.1.3 Biens en concession

➢ **Concessions de distribution publique (DP)**

L'exploitation et le développement des réseaux de distribution publique du secteur réséda ont été effectués dans des conditions qui ont été confirmées par l'article 23 de la loi de 1946.

Le périmètre des concessions sur 142 communes correspond aux limites territoriales des différentes communes.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution publique de l'énergie électrique existant au moment de la signature des contrats de concession, dans le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles qui seront établies par le concessionnaire ou par l'autorité concédante avec l'accord du concessionnaire.

En fin de concession, le concessionnaire doit remettre au concédant l'ouvrage en son état de fonctionnement.

Le concessionnaire s'acquitte de toutes les contributions qui sont à sa charge conformément aux clauses des contrats de concession (exploitation, développement et renouvellement des réseaux...).

A chaque renouvellement de la concession, l'autorité concédante décide ou non de laisser l'exploitation de la concession au concessionnaire.

En cas de non renouvellement, le concessionnaire est tenu de remettre à l'autorité concédante les ouvrages et le matériel de la concession en état normal de service. L'autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire.

Le concessionnaire reçoit de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement.

Le concessionnaire a seul droit de faire usage des ouvrages de la concession.

Conformément à la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, ont été comptabilisés :

- Un amortissement industriel calculé sur la durée de vie des biens ;
- Une provision pour renouvellement correspondant à la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique.

Conformément aux préconisations du plan comptable général, réséda se base sur l'instruction fiscale (BOI-BIC-PROV-30-30-20-10-20130916) pour comptabiliser cette provision. Le montant maximal de la provision déductible à la clôture d'un exercice est égal à la différence entre le coût estimé de remplacement du bien à cette date et son prix de revient, affectée d'un coefficient progressif. Ce coefficient est égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien depuis sa mise en service sur sa dure totale d'utilisation. L'instruction fiscale précise en outre que lorsque la provision n'a pas été constituée au titre d'un exercice, il est admis qu'elle puisse être dotée ultérieurement dès lors que le bien concerné est en cours d'utilisation.

Par ailleurs, la participation du concédant dans le renouvellement des biens immobilisés se traduit par la constatation d'un droit du concédant.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Les lignes basse tension : 40 ans
- Les lignes HTA Metz : 45 ans
- Les branchements : 40 ans
- Les compteurs : de 8 à 20 ans

Copie certifiée conforme à l'original

- Les postes HTA/BT : de 3 à 50 ans selon les composants du poste
- Les transformateurs : 40 ans

➢ **Concession DSP**

Le réseau de distribution au service public est exploité dans le cadre d'une concession signée avec l'Etat.

La présente concession prend fin en 2038.

Font partie de la concession les lignes, les postes et, d'une manière générale, les ouvrages électriques existants et à construire, nécessaires à l'exercice par le concessionnaire de son activité de distribution aux services publics et de fourniture de l'énergie électrique à ses clients, à l'exclusion des ouvrages de production.

Relèvent donc en principe de cette description les installations des tensions de la classe HTB2, HTB1 et HTA (hors Metz).

Les biens concédés font l'objet :

- D'un amortissement industriel linéaire, calculé sur la durée de vie prévue des biens ;
- D'une provision pour renouvellement calculée sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique du bien ;

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Lignes HTA, HTB1, HTB2 : 45 ans sauf lignes aériennes HTB : 50 ans
- Postes HTA, HTB1, HTB2 : de 10 à 45 ans selon les composants du poste
- Postes de répartition : de 40 à 50 ans

4.4.1.1.4 Immobilisations financières

Les prêts et créances financières ont été comptabilisés à la valeur historique diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

4.4.1.1.5 Dépréciation des immobilisations

réséda apprécie lors de la clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable

4.4.1.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks ont été évalués au prix unitaire moyen pondéré d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks, fondée sur une analyse de la nature et de la rotation des articles stockés, a été comptabilisée afin de prendre en compte les risques de non-valeur.

4.4.1.3 CREANCES

Les créances clients et tiers sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est calculée pour les créances de réséda sur ses clients et pour la part acheminement des créances au tarif régulé figurant à l'actif du fournisseur historique selon la méthode suivante :

- ➢ Le risque d'impayé est apprécié individuellement pour les créances associées à des dossiers en redressement ou liquidation judiciaire, rétablissement personnel, surendettement, huissier ainsi que pour les créances sur travaux et prestations.
- ➢ Pour les autres créances, la provision est estimée créance par créance prenant en compte l'ancienneté des créances. La provision s'applique pour les créances cessées de 6 mois à 1 an à hauteur de 70 % du montant HT et pour les créances cessées à compter de plus d'un an à hauteur de 100 % du montant HT.

Les comptes rattachés comprennent également le montant des factures à établir.

4.4.1.4 TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les valeurs mobilières de placement. Celles-ci sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et ne présentent pas de risque significatif de

Copie certifiée conforme à l'original

perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur valeur d'achat.

4.4.1.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital se compose de 10.040.000 actions de 1 euro de nominal chacune.

4.4.1.6 COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concessions, dont le modèle utilisé est celui de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) de 2007.

Ce cahier des charges comporte notamment l'obligation pour le concessionnaire de pratiquer des amortissements industriels et de constituer des provisions pour renouvellement.

Les actifs et passifs des concessions comprennent :

- La contre-valeur en nature des ouvrages des concessions ;
- Le financement du concessionnaire non amorti, comptabilisé en valeur historique ;
- L'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant, s'agissant des biens pour lesquels réséda est maître d'ouvrage ;
- La provision pour renouvellement, calculée sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté des comptes et la valeur d'origine, pour les biens renouvelables avant le terme de la concession.

Lors du renouvellement des biens, l'amortissement du financement du concédant et la provision pour renouvellement constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent de provision, le cas échéant, est repris en résultat.

Les comptes de passifs spécifiques des concessions comprennent les droits sur les biens existants et l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant au titre des biens à renouveler.

4.4.1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que réséda a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment le renouvellement des immobilisations en concession et les engagements de retraite et assimilés.

4.4.1.8 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

Cette provision est destinée au renouvellement des ouvrages concédés avant le terme de la concession.

Elle est calculée sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine. Elle est constituée sur la durée de vie et complète les amortissements industriels. réséda utilise la formule fiscalement déductible.

Au moment du renouvellement, cette provision remonte en droits du concédant et s'apparente à un financement du concédant sur les biens renouvelés. Celle-ci est ensuite amortie suivant le plan d'amortissement du bien renouvelant.

4.4.2 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.4.2.1 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges résultant d'évènements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société sont considérés comme des éléments exceptionnels.

Copie certifiée conforme à l'original

5 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

5.1 ACTIF IMMOBILISE

5.1.1 ACTIF BRUT

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 817		
Autres immobilisations incorporelles	5 926 959		509 252
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**5 930 775**		**509 252**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 498 186		
Constructions sur sol propre et sol d'autrui	17 086 331		42 875
Constructions installations générales	2 630 232		53 021
Installations techniques et outillage industriel	14 598 979		712 967
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	3 500 832		711 579
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 626 636		90 507
Emballages récupérables et divers	66		
Immobilisations concédées	516 007 146		43 036 799
Immobilisations corporelles en cours	32 539 816		24 367 939
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**589 490 227**		**69 015 687**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	603 401		45 271
TOTAL immobilisations financières :	**603 401**		**45 271**
TOTAL GÉNÉRAL	596 024 403		69 570 210

Copie certifiée conforme à l'original

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations legales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			3 817	
Autres immobilisations incorporelles	286 629		6 149 582	
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**286 629**		**6 153 399**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		23 170	1 475 016	
Constructions sur sol propre			17 129 206	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			2 683 254	
Install. techn., matériel et out. industriels		10 524	15 301 422	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		253 768	3 958 643	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		46 825	1 672 320	
Emballages récupérables et divers			66	
Immobilisations concédées		3 356 733	555 687 212	
Immobilisations corporelles en cours	44 515 245		12 392 511	
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	**44 515 245**	**3 691 020**	**610 299 648**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			648 672	
TOTAL Immobilisations financières :			**648 672**	
TOTAL GENERAL	44 801 874	3 691 020	617 101 719	

5.1.2 AMORTISSEMENT

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	3 817			3 817
Autres immobilisations incorporelles	4 873 812	315 544		5 189 356
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**4 877 629**	**315 544**		**5 193 172**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	475 056	28 963	23 170	480 849
Constructions sur sol propre	6 747 104	530 545		7 277 649
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	2 243 425	93 835		2 337 260
Installations techn. et outillage industriel	10 264 469	619 320	7 103	10 876 686
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	2 728 795	300 227	253 767	2 775 255
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 416 332	108 520	46 825	1 478 026
Emballages récupérables et divers	66			66
Immobilisations concédées	226 233 703	13 113 758	2 629 378	236 718 083
TOTAL Immobilisations corporelles :	**250 108 951**	**14 795 167**	**2 960 244**	**261 943 874**
TOTAL GENERAL	254 986 579	15 110 711	2 960 244	267 137 047

5.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales acquisitions de l'exercice 2025 concernent les éléments suivants :

- **Immobilisations corporelles hors concession (1,6 M€) :**
 - Installations techniques, matériels et outillages industriels : 0,7 M€ ;
 - Aménagements des locaux : 0 ,2 M€

Copie certifiée conforme à l'original

- Véhicules : 0,3 M€.

➢ **Immobilisations concédées et/ou en cours (67,4 M€) dont :**

- 2,8 M€ pour les postes sources, en particulier le poste du Pontiffroy ;
- 8,5 M€ pour les réseaux basse et moyenne tension (y compris poste HTA/BT) ;
- 9,7 M€ pour les raccordements ;
- 2,1 M€ pour le matériel et les outils de comptage en particulier pour le déploiement des compteurs communicants basse tension ;
- 0,2 M€ pour les réseaux haute tension.

Aucune immobilisation concédée n'a été financée par les concédants ;

Les principales sorties d'actif de l'année en 2025 résultent de renouvellements effectués en 2025 et 2024.

5.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées des prêts accordés au personnel (principalement liés à la participation de l'employeur à l'effort de construction) qui atteignent 0,6 M€ au 31 décembre 2025.

5.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks au 31 décembre 2025 s'élèvent à 4,3 M€ et comprennent principalement des câbles et matériels électriques.

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à hauteur de 0,3 M€ traduit la perte de valeur d'utilité de certains actifs.

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières, approvisionnements	4 180 907	3 728 895
En-cours de production de biens	87 543	20 488
Total	**4 268 450**	**3 749 383**

Dépréciation des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières, approvisionnements	286 129	236 878
En-cours de production de biens		
Total	**286 129**	**236 878**

5.3 CREANCES

Au 31 décembre 2025, les créances clients s'élèvent à 32 M€ et concernent principalement :

➢ Créances clients liées à des travaux et prestations : 5,5 M€ ;

➢ Créances clients liées à l'acheminement : 4 M€ ;

➢ Acheminement réalisé non facturé : 9,4 M€ ;

➢ Produits à recevoir : 12,8 M€, principalement liés à l'acheminement des tarifs intégrés de la fin d'année 2025, et facturé en 2026.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève par ailleurs à 0,7 M€. Elle comprend la part acheminement des créances clients refacturée par les fournisseurs d'électricité dans le cadre de l'application de la décision de la Commission de régulation de l'Energie du 22 octobre 2010.

5.4 AUTRES CREANCES

Les autres créances s'élèvent à 1 M€ et sont constituées principalement de créances fiscales à hauteur de 1 M€ (dont 0,6 M€ d'impôts société et crédits d'impôts, et dont 0,5 M€ de report de tva déductible).

5.5 DISPONIBILITES

Les disponibilités de réséda s'élèvent au 31 décembre 2025 à 15,5 M€ dont 4,0 M€ de placements en

Copie certifiée conforme à l'original

comptes à terme. Le montant des disponibilités est en baisse de 0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2024.

5.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se composent des éléments suivants :

- Le capital social (10 040 k€) :

(en k€) Composition du capital social	Valeur nominale		Nombre de titres		
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Emis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1	1	10 040	-	10 040

- La prime d'apport et la prime d'émission (57 592 k€) ;
- La réserve légale (1 004 k€) ;
- Autres réserves (198 k€) ;
- Le résultat de l'exercice (10 182 k€).

La variation des capitaux propres correspond à la distribution de dividendes du résultat N-1.

5.7 PASSIFS LIES AUX BIENS EN CONCESSION

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité (DP) et à la concession de service public (DSP).

Ces passifs sont décomposés au passif du bilan de la manière suivante :

en k€		31/12/2024	augmentations	diminutions	dépre et amort (cf ref 4)	affectations (cf ref 5)	31/12/2025
Contrevaleur des biens	cf ref 1	289 773	39 582	-	- 13 709	3 322	318 969
Financement du concessionnaire non amorti	cf ref 2	- 200 090	- 39 582	-	10 001	-	- 229 671
Amortissement du financement du concédant	cf ref 3	13 481	-	-	1 193	- 100	14 574
Total des comptes spécifiques de concessions		103 165	0	-	- 2 515	3 221	103 871

ref 1 : Les augmentations sont liées principalement aux mises en services et les diminutions aux mises au rebut. Les affectations sont relatives à la provision pour renouvellement et à l'amortissement du financement du concédant, affecté en droit du concédant à l'occasion des renouvellements.

ref 2 : Les augmentations concernent des mises en services financées par *réséda* (après affectation de la provision pour renouvellement et de l'amortissement du droit du concédant). Le financement du concessionnaire correspond au financement effectivement décaissé par le concessionnaire, diminué des montants affectés en droits du concédant lors du renouvellement car ils sont considérés comme des financements du concédant.

ref 3 : L'amortissement du financement du concédant correspond à l'amortissement de la part financée par la commune, selon le même rythme d'amortissement que le bien en nature.

ref 4 : Les amortissements du financement du concessionnaire et du concédant ont leur contrepartie en dotations aux amortissements pour 2,5M€ et en reprise d'amortissements pour 3,2,M€. Ces reprises correspondent à l'amortissement de la provision pour renouvellement et du droit du concédant des biens ayant été renouvelés et transférés en diminution de la valeur brute du financement concédant des biens renouvelants.

ref 5 : Les affectations correspondent aux mises au rebut dans le cadre d'un renouvellement.

Par ailleurs, les passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler comprennent également l'obligation qui incombe au concessionnaire de procéder au renouvellement des biens durant la durée du contrat de concession. Cette obligation se traduit par la constitution d'une provision pour

Copie certifiée conforme à l'original

renouvellement.

Conformément à l'instruction fiscale du 18 Juin 1998 [BOI 4E-3-98] dont les dispositions de l'instruction ont été reprises dans le BOFIP (BOI-BC-PROV-30-30-20-10 et BOI-BC-PROV-30-30-20-20), cette dernière est calculée sur la différence entre la valeur prévisionnelle de remplacement et la valeur d'achat des biens. Elle est dotée chaque année en fonction du coût prévisionnel de remplacement à l'identique.

La valeur de remplacement est calculée à partir de l'indice du coût à la construction moyennée sur 5 ans. Une modification exceptionnelle a eu lieu en décembre 2022. Une MAJ de l'indice de PR a été effectué du fait de la conjoncture actuelle et notamment de l'inflation. La valeur de renouvellement est toujours calculée en utilisant un coefficient de revalorisation. Le coefficient de revalorisation est l'indice du coût moyenné sur 5 ans.

Par contre la méthode de calcul du CR (coefficient de revalorisation) change. Nous appliquons une variation de la moyenne des indice ICC sur 5 ans (exemple pour le calcul 2023) :

Calcul (I=Indice) :

$$I_{PR\ 2023} = \frac{(I_{2023} - I_{2018})}{I_{2012}} / 5$$

La provision pour renouvellement est calculée sur l'ensemble des biens de retour sur lesquels il existe une obligation contractuelle de renouvellement.

	31/12/2024	Dotations	Sorties	31/12/2025
DP	77 478 413,83	5 213 043,68	592 576,60	82 098 918,38
DSP	72 041 847,98	2 965 773,66	2 628 794,38	72 378 872,18
TOTAUX	149 520 261,81	8 178 817,34	3 221 370,98	154 477 790,56

En 2025, le stock de provision pour renouvellement s'élève à 155 M€ et les variations 2025 s'expliquent par :

- La dotation annuelle pour 8,1 M€ (5,2 M€ pour la DP et 2,9 M€ pour la DSP).
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour 3,2 M€

En conclusion, les passifs liés aux biens en concession restent stables en raison des éléments suivants :

- Part des investissements financés par les concédants : +3,2 M€ ;
- Amortissement du financement du concédant pour les biens renouvelés : -2,5 M€.

Copie certifiée conforme à l'original

5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires			2 223	(2 223)
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTÉES			2 223	(2 223)
Provisions pour litiges	428 728		46 000	382 728
Prov. pour garant. données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	20 597 150	2 617 836	1 108 092	22 106 894
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.	149 520 262	8 178 900	3 221 371	154 477 791
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges		245 492		245 492
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	170 546 140	11 042 228	4 375 463	177 212 905
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	236 878	49 251		286 129
Provisions sur comptes clients	621 613	489 640	406 059	705 194
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRÉCIATION	858 491	538 891	406 059	991 323
TOTAL GÉNÉRAL	171 404 631	11 581 119	4 783 745	178 202 005

Les diminutions suite aux reprises correspondent à des provisions utlisées.

5.8.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES A LONG TERME

Pour rappel, suite à la loi de finance rectificative de la Sécurité Sociale n°2023-270 du 14 avril 2023, le régime des IEG a été fermé à tout nouvel embauché à compter du 1er septembre 2023. Dorénavant les « statutaires Régime Spécial » affiliés avant cette date conservent le bénéfice du régime spécial vieillesse alors que les « statutaires Régime Général » embauchés après cette date sont affiliés à la CNAV et à l'AGIRC – ARRCO. Ces derniers bénéficient cependant des autres avantages du statut (Invalidité, ATMP, Décès, Avantages Familiaux...). Cette nouvelle population a fait l'objet d'une première évaluation cette année.

5.8.1.1 RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de service peuvent bénéficier de prestations dès lors qu'ils présentent une invalidité conduisant à une réduction des deux tiers de leur capacité de travail ou de gain.

Copie certifiée conforme à l'original

Cette invalidité résulte soit d'une longue maladie (maladie ou accident non professionnel) soit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur. La provision constatée par réséda, conformément à la méthode retenue par la CNIEG, correspond à la valeur actuelle probable des prestations de rentes d'invalidité en cours de service.

5.8.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) - MALADIES PROFESSIONNELLES (MP)

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les prestations relèvent du livre IV du code de la sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires des prestations en cours de services de rentes AT-MP compte tenu des éventuelles réversions.

5.8.1.3 CONGES SPECIAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate bénéficient l'année précédant leur départ à la retraite de congés exceptionnels pour un total de 18 jours.

Ces congés constituent un avantage à long terme et l'engagement correspondant est provisionné par réséda à hauteur de la valeur actuelle probable de la charge salariale qu'ils représentent.

5.8.2 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

5.8.2.1 RETRAITES

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) embauchés avant le 1er septembre 2023 est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 relèvent des Pouvoirs publics.

Suite à la réforme des régimes spéciaux de retraite intervenue en 2008, l'annexe III de ce décret a été profondément modifiée par les décrets n°2008-69 du 22 janvier 2008 et n°2008-627 du 27 juin 2008.

Le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement, défini par les articles 16 à 23 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (régime général, ARRCO, AGIRC) ;
- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités régulées (activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) ;
- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement
 - de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux droits spécifiques ante 2004 afférents aux activités concurrentielles (c'est-à-dire autres que les activités régulées de transport et de distribution),
 - et de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux droits spécifiques post 2004 ;

Copie certifiée conforme à l'original

La provision constituée par réséda et relative aux engagements à la charge de l'entreprise, au titre du régime de retraites des agents statutaires, couvre donc les 3 éléments suivants :

- les droits spécifiques ante 2004 non régulés ;
- les droits spécifiques post 2004 (régulés et non régulés) ;
- les engagements relatifs au financement des cotisations dues au titre de la période de préretraite au sens des conventions financières signées entre la CNIEG et la CNAV, l'ACOSS, l'AGIRC-ARRCO.

5.8.2.2 FRAIS DE GESTION CNIEG

La CNIEG assure la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs. Les frais de gestion de la CNIEG, à la charge des entreprises des IEG, sont donc également provisionnés.

5.8.2.3 AIDE AUX FRAIS D'ETUDES DES INACTIFS

L'aide aux frais d'étude (AFE) est une prestation familiale statutaire ayant pour but d'apporter une aide aux agents titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité du régime spécial des IEG, dont les enfants poursuivent leurs études après 20 ans, âge où les prestations familiales légales cessent d'être allouées.

Un accord relatif aux frais de scolarité est entré en vigueur au 1er octobre 2011. Il a instauré l'Aide aux Frais d'Etudes (AFE), qui s'est progressivement substitué à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Etude (ICFE).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (AFE versée aux ayants droit et aux ouvrants-droit inactifs) est provisionné.

5.8.2.4 INDEMNITE DE SECOURS IMMEDIAT

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité. Elle est versée aux ayants droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire à 3 fois le forfait du régime général (3 450 €).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (indemnités susceptibles d'être versées aux personnes en inactivité) est évalué.

- Agents inactifs

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base du montant de la retraite en cours de service.

- Agents actifs

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base d'un montant de retraite calculé à partir du salaire de fin de carrière et des services validés à la date de l'évaluation.

5.8.2.5 AVANTAGE EN NATURE ENERGIE

Les agents retraités des entreprises IEG, ayant rempli les conditions d'ancienneté de 15 ans, ou leur conjoint survivant, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leurs consommations de gaz et d'électricité. La différence entre les consommations facturées aux agents retraités et les consommations valorisées au prix de cession normatif est à la charge de l'employeur. Il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi.

L'engagement de réséda correspond à la valeur actuelle probable des consommations des agents, pendant leur période d'inactivité, valorisée au coût de revient unitaire des consommations net de la quote-part refacturée aux agents.

5.8.2.6 INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les agents disposant de 15 ans d'activité dans le secteur des IEG bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle nette probable des droits des agents statutaires au moment de leur départ à la retraite.

Copie certifiée conforme à l'original

5.8.3 HYPOTHESES ACTUARIELLES

UEM applique la recommandation 2003-R01 du CNC et comptabilise l'intégralité des engagements à prestations définies.

Ces engagements tiennent compte des salaires de fin de carrière, de l'âge de départ en retraite (en fonction des bonifications éventuelles liées au nombre d'enfants, la qualification des services...), des réversions aux ayants droits et des probabilités de présence et de survie des agents.

Le taux d'actualisation des passifs est de 3,75 % au 31 décembre 2025 (3,25 % en 2024), pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et des taux de marché sur des maturités équivalentes à la duration des engagements évalués.

L'impact à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation sur le total des engagements est respectivement de -5,4 % et de +5,9%.

Le taux de rendement attendu des actifs externalisés sur les retraites est de 1,7 % au 31 décembre 2025.

A compter des comptes 2012, réséda a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la recommandation de lisser les écarts actuariels sur la maturité résiduelle des engagements postérieurs à l'emploi.

5.8.4 DECOMPOSITION DE LA PROVISION POUR PASSIFS SOCIAUX AU 31/12/2025

5.8.4.1 SITUATION AU 31/12/2025

en k€	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation	28 219	2 909	31 128
Juste valeur des actifs du régime	7 660		7 660
Valeur nette de l'obligation	20 560	2 909	23 468
Engagements comptabilisés au bilan	19 198	2 909	22 107
Ecart actuariel non comptabilisé	1 361		1 361

5.8.4.2 EVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements au 31/12/2024 (en k€)	20 629
Coût des services rendus	1 012
Charge nette financière	1 197
Variation des écarts actuariels	391
Prestations versées	-995
Rendement attendu des actifs de couverture	-126
Engagements au 31/12/2025 (en k€)	22 107

5.8.5 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

Cf. Note sur les passifs spécifiques sur les concessions.

5.8.6 PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Cf. notes sur les postes concernés.

Copie certifiée conforme à l'original

5.9 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

5.9.1 ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	646 622		646 622	
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	
TOTAL de l'actif immobilisé :	**648 672**		**648 672**	
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Clients douteux ou litigieux	186 923	20 127	166 796	
Autres créances clients	31 897 160	31 897 160		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	23 553	23 553		
État - Impôts sur les bénéfices	26 136	26 136		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	532 195	532 195		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	448 063	448 063		
État - Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers	3 615	3 615		
Charges constatées d'avance	273 593	273 593		
TOTAL de l'actif circulant :	**33 391 237**	**33 224 441**	**166 796**	
TOTAL GÉNÉRAL	34 039 909	33 224 441	815 468	

5.9.2 ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	16 383 748	2 979 037	6 428 851	6 975 860
Emprunts et dettes financières divers	140 000		140 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 186 592	9 186 592		
Personnel et comptes rattachés	3 738 783	3 738 783		
Sécurité sociale et autres organismes	1 277 365	1 277 365		
Impôts sur les bénéfices	1 727 580	1 727 580		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 198 348	4 198 348		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	318 537	318 537		
Dettes sur immo. et comptes ratachés	2 097 481	2 097 481		
Groupe et associés				
Autres dettes	897 525	897 525		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	101 397	101 397		
TOTAL GÉNÉRAL	40 067 355	26 522 645	6 568 851	6 975 860

Copie certifiée conforme à l'original

5.10 AUTRES INFORMATIONS

5.10.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

5.10.1.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	22 522 709
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	91 434
TOTAL	22 614 143

Au 31 décembre 2025, les produits à recevoir incluent principalement la prestation d'acheminement des ventes au tarif réglementé de décembre 2025 facturée en janvier 2026 (12,8 M€), l'acheminement livré et non encore facturé (9,4 M€) et des factures à établir aux clients (0,1 M€).

5.10.1.2 ETAT DES CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 575 777
Dettes fiscales et sociales	4 800 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 097 481
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	885 350
TOTAL	12 358 629

Au 31 décembre 2025, les charges à payer incluent principalement les factures non parvenues des fournisseurs, les provisions pour congés, de la TVA sur factures à établir, primes et intéressement.

Copie certifiée conforme à l'original

5.10.2 ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	273 593	101 397
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	273 593	101 397

Les charges constatées d'avance résultent du contrat de maintenance de l'outil de télé conduite du réseau, de la prime d'assurance et de mise à disposition de fibre optique. Les produits constatés d'avance concernent la part d'abonnement à l'accès au réseau BT payée d'avance.

6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits sont composés des éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires (88,8 M€) correspondant pour 89 % aux ventes d'acheminement de l'électricité et pour le reste, aux ventes de prestations liées à l'activité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (essentiellement les raccordements de clients au réseau) ainsi qu'aux refacturations de prestations techniques pour la maison-mère ;
- La production immobilisée (6,4 M€), en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2024.

La croissance du chiffre d'affaires d'acheminement (+8 %) est principalement liée à l'augmentation du Tarif réglementé d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Les quantités livrées sont en léger recul à 1 549 GWh.

La hausse de 0,8 M€ des recettes de participation aux raccordements et la facturation à UEM du solde des travaux réalisés au poste du Pontiffroy (1,2 M€ en 2025 contre 0,7 M€ en 2024) expliquent l'augmentation des ventes de prestations de 1,2 M€ par rapport à 2024.

6.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se composent principalement des postes suivants :

- Les charges externes (34 M€) incluant :
 - Les reversements d'acheminement amont, essentiellement à RTE, et l'achat des pertes (16,4 M€) ;
 - Les achats et charges externes (17,6 M€) ;
- Les impôts et taxes (3,9 M€) ;
- Les salaires et charges sociales (18 M€) ;
- Les dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises (22,7 M€).

6.2.1 REVERSEMENTS D'ACHEMINEMENT AMONT ET ACHAT DES PERTES

Ce poste est en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2024 :

- L'achat des pertes du réseau a été moins couteux qu'en 2024 (-0,8 M€) les prix 2024 étant encore fortement impactés par la crise énergétique.
- Les reversements aux réseaux amont (d'Enedis et de RTE) augmentent de 2,4 M€ à cause de la hausse du TURPE et du changement du mode de calcul de la compensation pour exploitation de liaisons 225 kV par réséda.

Copie certifiée conforme à l'original

6.2.2 APPROVISIONNEMENTS, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les approvisionnements et autres achats diminuent légèrement (-0,3 M€) par rapport à 2024 en particulier du fait de charges d'entretiens moindres.

6.2.3 IMPOTS ET TAXES

Les impôts sont en légère baisse par rapport à 2024 (-0,3 M€) du fait de la suppression à compter d'août 2025 de la contribution au fonds d'amortissement désormais alimenté par l'accise perçue directement auprès des consommateurs finaux.

6.2.4 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les frais de personnel s'élèvent à 18 M€ en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2024. La masse salariale augmente de 7 % (+0,8 M€) suite aux embauches réalisées et aux mesures salariales.

6.2.5 DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 14,7 M€. Elles sont en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2024 suite à la mise en service de nouveaux biens.

Le solde net des provisions pour risques et charges est stable par rapport à 2024.

6.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est en baisse par rapport à 2024 (-0,3 M€) car un emprunt de 10 M€ a été contracté fin 2024. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice.

6.4 RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS

En conséquence, le résultat courant avant impôts augmente de 3,9 M€ par rapport à 2024.

6.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les éléments exceptionnels sont négligeables du fait de l'application à compter de l'exercice 2025 du règlement ANC 2022-06 .

6.6 IMPOT SUR LES SOCIETES ET PARTICIPATION

La participation augmente de 0,4 M€ et l'impôt sur les sociétés augmente de 1,8 M€ :

En conséquence, le résultat net de l'entreprise augmente de 3 ,5 M€ pour atteindre 10,2 M€.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture.

Copie certifiée conforme à l'original

7.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements hors bilan donnés		
Garanties bancaires et cautions hors groupe		
Avals et cautions groupe		
Total	**0**	**0**
Engagements hors bilan reçus		
Garanties bancaires et cautions hors groupe	1 303	1 106
Avals et cautions groupe		
Total	**1 303**	**1 106**

7.3 SOCIETE CONSOLIDANTE, FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES

7.3.1 SOCIETE CONSOLIDANTE

7.3.1.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Forme	Capital (€)	Siège social
UEM	SAEML	20 000 000	2 place du Pontiffroy - 57000 Metz

7.4 EFFECTIFS

Effectif moyen ventilé par catégories (ETP)	31/12/2025			31/12/2024		
	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise
	Statutaire	Non statutaire		Statutaire	Non statutaire	
Cadres	32	1	0	30	1	0
Agents de maîtrise et techniciens	137	0	2	134	0	0
Employés et ouvriers	43	7	2	44	6	4
Total	212	8	4	208	7	4

Copie certifiée conforme à l'original

réséda SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée Générale
réséda SA
2 rue Ardant du Picq
57000 Metz

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société réséda SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.3 Changements de méthodes comptables et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
5, rue de la Coopérative, 67000 STRASBOURG

Téléphone : +33 (0)3 88 45 55 50

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé selon la méthode décrite dans la note 5.7 « Passifs liés aux biens en concession » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier par sondage les calculs effectués par votre société.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux, selon la méthode décrite dans la note 5.8.2 « Provisions pour engagements envers le personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 8 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Sylvain Mayeur

Comptes sociaux réséda SA au 31/12/2025

1 BILAN

1.1 ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	3 817	3 817		
Concession, brevets et droits similaires	5 929 188	5 189 356	739 832	768 747
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	220 394		220 394	284 400
TOTAL immobilisations incorporelles :	**6 153 399**	**5 193 172**	**960 226**	**1 053 147**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 475 016	480 849	994 167	1 023 129
Constructions	19 812 460	9 614 909	10 197 551	10 726 034
Installations techniques, matériel et outillage industriel	15 301 422	10 876 686	4 424 736	4 334 510
Autres immobilisations corporelles	561 318 240	240 971 431	320 346 810	290 757 786
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	12 392 511		12 392 511	32 539 816
TOTAL immobilisations corporelles :	**610 299 648**	**261 943 874**	**348 355 774**	**339 381 276**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	646 622		646 622	601 351
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	2 050
TOTAL immobilisations financières :	**648 672**		**648 672**	**603 401**
ACTIF IMMOBILISÉ	**617 101 719**	**267 137 047**	**349 964 672**	**341 037 824**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	4 180 907	286 129	3 894 778	3 492 017
Stocks d'en-cours de production	87 543		87 543	20 488
Stocks produits finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**4 268 450**	**286 129**	**3 982 321**	**3 512 505**
Avances, acomptes versés sur commandes	295		295	10 141
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	32 084 083	705 194	31 378 889	31 639 498
Autres créances	1 033 562		1 033 562	1 344 927
Charges constatées d'avance	273 593		273 593	264 475
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**33 391 237**	**705 194**	**32 686 043**	**33 248 900**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Actions propres				
Actions titres				
Disponibilités	15 525 021		15 525 021	16 346 921
TOTAL disponibilités et divers :	**15 525 021**		**15 525 021**	**16 346 921**
ACTIF CIRCULANT	**53 185 003**	**991 323**	**52 193 680**	**53 118 466**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**670 286 722**	**268 128 370**	**402 158 352**	**394 156 290**

1.2 PASSIF

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	10 040 000	10 040 000	10 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			57 592 415	57 592 415
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			1 004 000	1 004 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			198 209	198 209
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			10 229 657	6 705 052
		TOTAL situation nette :	**79 064 281**	**75 539 676**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			(2 223)	
		CAPITAUX PROPRES	**79 062 058**	**75 539 676**
Autres fonds propres liés aux concessions			103 871 424	103 164 636
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES	**103 871 424**	**103 164 636**
Provisions pour risques			382 728	428 728
Provisions pour charges			176 830 177	170 117 412
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**177 212 905**	**170 546 140**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			16 383 748	19 496 403
Emprunts et dettes financières divers			140 000	137 000
		TOTAL dettes financières :	**16 523 748**	**19 633 403**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			1 944 610	1 724 353
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 186 592	9 276 705
Dettes fiscales et sociales			11 260 613	9 932 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 097 481	3 124 859
Autres dettes			897 525	1 119 946
		TOTAL dettes diverses :	**23 442 210**	**23 453 760**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			101 397	94 322
		DETTES	**42 011 965**	**44 905 838**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**402 158 352**	**394 156 290**

2 COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	73 918		73 918	86 208
Production vendue	88 715 861		88 715 861	81 580 582
Chiffres d'affaires nets	**88 789 779**		**88 789 779**	**81 666 791**
Production stockée			67 055	(117 794)
Production immobilisée			6 437 194	5 578 456
Subventions			34 750	58 500
Reprises sur amortissements et provisions			3 661 675	4 185 846
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			39 077	
Autres produits			551 261	376 480
PRODUITS D'EXPLOITATION			**99 580 791**	**91 748 278**

Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	3 558 787	3 062 154
Variation de stock de matières premières et approvisionnement	(61 723)	(11 913)
Autres achats et charges externes	30 497 852	29 643 296
TOTAL charges externes :	**33 994 916**	**32 693 537**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	3 883 212	4 227 392
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	11 765 614	10 853 935
Cotisations sociales	6 219 796	5 727 536
TOTAL charges de personnel :	**17 985 410**	**16 581 472**
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14 741 167	13 983 521
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	538 891	435 990
Dotations aux provisions pour risques et charges	11 042 228	12 315 251
TOTAL dotations d'exploitation :	**26 322 286**	**26 734 762**
Valeurs comptables des immobilisations cédées	600 759	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 584 998	1 553 187
CHARGES D'EXPLOITATION	**84 371 581**	**81 790 350**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**15 209 210**	**9 957 928**

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**15 209 210**	**9 957 928**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	494 325	504 168
Reprises sur provisions et dépréciations		1 033 314
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	494 325	**1 537 483**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	664 161	386 793
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	664 161	**386 793**
RÉSULTAT FINANCIER	**(169 837)**	**1 150 689**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**15 039 373**	**11 108 617**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**46 000**	**605 273**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**2 378 203**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**46 000**	**(1 772 930)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	704 550	257 861
Impôts sur les bénéfices	4 151 166	2 372 774
TOTAL DES PRODUITS	**100 121 116**	**93 891 033**
TOTAL DES CHARGES	**89 891 459**	**87 185 981**
BÉNÉFICE OU PERTE	**10 229 657**	**6 705 052**

Les états financiers sociaux sont présentés en euros (notés €) sauf indication contraire.

La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le total du bilan est de 402 158 351,93 € et le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 10 229 657,05€.

3 ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes d'acheminement, représentant 89 % du chiffre d'affaires, sont en recul de 0,6% en volume par rapport à 2024. L'acheminement a cependant augmenté de 8,1 % en valeur par rapport à l'année précédente : cela s'explique d'une part par la hausse du TURPE au 1er février 2025 sur tous les niveaux de tension, et d'autre part par un poids relatif plus important de la basse tension. De plus, il est à noter l'entrée en vigueur du TURPE 7 à compter du 1er août 2025.

3.2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les efforts d'investissements ont été poursuivis dans les réseaux HTA-BT : 71 km de réseaux neufs HTA et BT ont ainsi été mis en service en 2025 (82 km en 2024).

Ces réseaux ont été construits exclusivement en technique souterraine. Le taux de réseaux souterrains atteint 78,8 % en HTA et 82,9 % en BT pour l'ensemble des communes desservies par réséda.

La reconstruction du poste source de Pontiffroy s'étant achevée en 2025 avec une mise en service en septembre, et le chantier du poste source de Woippy démarrant ses travaux en 2026, les investissements HTB 2025 sont en net recul par rapport à 2024 et s'élèvent à 3 M€.

Les raccordements progressent de 2,4 M€ et s'établissent au niveau très élevé de 9,7 M€.

Les investissements dans le comptage et la relève atteignent 2,1 M€ : le déploiement des compteurs AMM touche à sa fin.

Après une année record en 2024 (28,9 M€), le volume d'investissement de 2025 est en recul et s'établit à 24,6 M€.

3.3 COMPTAGE EVOLUE EN BT

Le déploiement généralisé des compteurs évolués (compteurs AMM, de type Linky), commencé en juin 2021, s'est poursuivi en 2025 et touche à sa fin (fin du déploiement de masse en janvier 2026). Au 31/12/2025, 170 500 compteurs communicants ont été posés dont 30 000 sur la seule année 2025. La phase dite de « saturation » sera assurée par les équipes réséda sur 2026 et 2027. Par ailleurs, un nouveau SI AMM (eot BT) a été déployé à l'été 2025.

3.4 TEMPS MOYEN DE COUPURE

Avec 7 minutes 47 secondes, le TMCA (Temps Moyen de Coupure par Abonné) de réséda revient à un niveau satisfaisant, proche de celui de 2023. La moyenne sur 10 ans se maintient à un niveau très satisfaisant de 9 minutes 53 secondes, témoignant de la qualité du réseau électrique de distribution de réséda très largement en dessous des observations sur le réseau national.

3.5 RESULTATS EN MATIERE DE SECURITE

Les résultats sécurité se sont dégradés en 2025 : réséda a connu 4 accidents du travail avec arrêt (ATAA) et un nombre d'accidents sans arrêt équivalent à 2024. Le taux de fréquence des accidents automobiles responsables est en hausse. Un plan d'actions sera déployé en 2026 pour améliorer ces résultats.

4 PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

4.1 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société réséda ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG) et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

4.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers sociaux nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs à la date de clôture ainsi que des produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, ces estimations et hypothèses sont régulièrement révisées et il est possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

4.3 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 a modifié le règlement ANC n° 2014-03 (PCG) et a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30/12/2023).
L'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, à compter du 1er janvier 2025, a impliqué une modification du format de présentation des états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.
En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/24 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

- Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025
 - Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraine le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 39 077,02 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 600 758,63 €. Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 475 276,50 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « charges exceptionnelles » pour 2 158 057 €.

- Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 350,33 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 87,54 €.

- Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraine le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.
Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 68 067,67 €. Ce montant comprend les indemnités RTE pour 7 314,24 € et des refacturations de prestations intragroupe pour 60 753,43 €.
Au 31 décembre 2025, les refacturations de prestations intragroupe s'élèvent à 75 866 € et sont inscrites au poste « Production vendue ».

- Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31 décembre 2024, entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.
Dans la colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- Les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées et distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « créances » et celles des « valeurs mobilières de placement » ;
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « produits exceptionnels » et « charges exceptionnelles ».

Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés (rappel pour appréciation des changements détaillés ci-avant) :

- Bilan Actif :

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 817	3 817		
Concession, brevets et droits similaires	5 642 559	4 873 812	768 747	917 371
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	284 400		284 400	249 824
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**5 930 775**	**4 877 629**	**1 053 147**	**1 167 195**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 498 186	475 056	1 023 129	1 052 092
Constructions	19 716 563	8 990 529	10 726 034	11 306 087
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 598 979	10 264 469	4 334 510	4 416 282
Autres immobilisations corporelles	521 136 682	230 378 896	290 757 786	285 884 194
Immobilisations corporelles en cours	32 539 816		32 539 816	21 966 163
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**589 490 226**	**250 108 951**	**339 381 276**	**324 624 818**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				222 154
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	601 351		601 351	559 839
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	2 050
TOTAL immobilisations financières :	**603 401**		**603 401**	**784 043**
ACTIF IMMOBILISÉ	**596 024 403**	**254 986 579**	**341 037 824**	**326 576 056**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	3 728 895	236 878	3 492 017	3 476 189
Stocks d'en-cours de production de biens	20 488		20 488	138 282
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**3 749 383**	**236 878**	**3 512 505**	**3 614 470**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10 141		10 141	619 314
Créances clients et comptes rattachés	32 261 111	621 613	31 639 498	28 967 973
Autres créances	1 344 927		1 344 927	1 387 480
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**33 616 179**	**621 613**	**32 994 566**	**30 974 767**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 346 921		16 346 921	18 443 808
Charges constatées d'avance	264 475		264 475	67 818
TOTAL disponibilités et divers :	**16 611 396**		**16 611 396**	**18 511 626**
ACTIF CIRCULANT	**53 976 957**	**858 491**	**53 118 466**	**53 100 863**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**650 001 360**	**255 845 071**	**394 156 290**	**379 676 920**

- Bilan Passif :

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	10 040 000	10 040 000	10 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			57 592 415	57 592 415
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			1 004 000	1 004 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			198 209	198 209
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			6 705 052	7 701 942
		TOTAL situation nette :	**75 539 676**	**76 536 566**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			0	45 576
		CAPITAUX PROPRES	**75 539 676**	**76 582 142**
Autres fonds propres liés aux concessions			103 164 636	102 846 418
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES	**103 164 636**	**102 846 418**
Provisions pour risques			428 728	238 728
Provisions pour charges			170 117 412	162 075 223
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**170 546 140**	**162 313 951**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			19 496 403	11 844 718
Emprunts et dettes financières divers			137 000	120 000
		TOTAL dettes financières :	**19 633 403**	**11 964 718**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			1 724 353	1 527 007
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 276 705	12 099 224
Dettes fiscales et sociales			9 932 250	8 080 808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			3 124 859	3 166 430
Autres dettes			1 119 946	984 357
		TOTAL dettes diverses :	**23 453 760**	**24 330 820**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			94 322	111 864
		DETTES	**44 905 838**	**37 934 409**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**394 156 290**	**379 676 920**

- Compte de résultat :

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises	86 208		86 208	99 321
Production vendue de biens	21 619		21 619	9 761
Production vendue de services	81 558 963		81 558 963	75 455 040
Chiffres d'affaires nets	**81 666 791**		**81 666 791**	**75 564 121**
Production stockée			(117 794)	116 314
Production immobilisée			5 578 456	4 462 294
Subventions d'exploitation			58 500	33 500
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 185 846	3 938 428
Autres produits			376 480	388 683
PRODUITS D'EXPLOITATION			**91 748 278**	**84 503 340**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			3 062 154	3 983 608
Variation de stock de matières premières et approvisionnement			(11 913)	(1 793 342)
Autres achats et charges externes			29 643 296	26 337 061
TOTAL charges externes :			**32 693 537**	**28 527 328**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 227 392	3 982 622
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 853 935	9 875 712
Charges sociales			5 727 536	5 455 248
TOTAL charges de personnel :			**16 581 472**	**15 330 960**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 983 521	12 958 109
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			435 990	489 483
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 315 250	10 258 469
TOTAL dotations d'exploitation :			**26 734 762**	**23 706 061**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 553 187	1 591 986
CHARGES D'EXPLOITATION			**81 790 350**	**73 138 957**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**9 957 928**	**11 364 383**

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**9 957 928**	**11 364 383**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	504 168	531 685
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 033 314	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 537 483	**531 685**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	386 793	337 303
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	386 793	**337 303**
RÉSULTAT FINANCIER	**1 150 689**	**194 382**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**11 108 617**	**11 558 765**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 376	102 069
Produits exceptionnels sur opérations en capital	524 098	6 843
Reprises sur provisions et transferts de charges	47 799	61 137
	605 272	**170 049**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 145	29 290
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 158 057	823 053
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	190 000	138 728
	2 378 203	**991 071**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 772 930)**	**(821 022)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	257 861	327 220
Impôts sur les bénéfices	2 372 774	2 708 581
TOTAL DES PRODUITS	**93 891 033**	**85 205 074**
TOTAL DES CHARGES	**87 185 981**	**77 503 132**
BÉNÉFICE OU PERTE	**6 705 052**	**7 701 942**

4.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.4.1 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU BILAN

4.4.1.1 ACTIF IMMOBILISE

4.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels, évalués à leur coût d'acquisition ou de production. Ils ont été amortis linéairement selon leur durée probable d'utilisation soit généralement 1 an pour les logiciels « software », 5 ans pour les logiciels standards et 10 ans pour les logiciels spécifiques.

4.4.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, y compris les frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

réséda exerçant essentiellement son activité dans le cadre de concessions, l'actif immobilisé comprend des biens concédés par l'Etat ou les communes d'une part et les biens hors concession d'autre part.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Bâtiments administratifs et commerciaux :	50 ans
Agencements des constructions :	10 ans
Outillages :	10 ans
Matériels de transport :	5 ans
Outils informatiques :	5 ans

4.4.1.1.3 Biens en concession

- **Concessions de distribution publique (DP)**

L'exploitation et le développement des réseaux de distribution publique du secteur réséda ont été effectués dans des conditions qui ont été confirmées par l'article 23 de la loi de 1946.

Le périmètre des concessions sur 142 communes correspond aux limites territoriales des différentes communes.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution publique de l'énergie électrique existant au moment de la signature des contrats de concession, dans le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles qui seront établies par le concessionnaire ou par l'autorité concédante avec l'accord du concessionnaire.

En fin de concession, le concessionnaire doit remettre au concédant l'ouvrage en son état de fonctionnement.

Le concessionnaire s'acquitte de toutes les contributions qui sont à sa charge conformément aux clauses des contrats de concession (exploitation, développement et renouvellement des réseaux…).

A chaque renouvellement de la concession, l'autorité concédante décide ou non de laisser l'exploitation de la concession au concessionnaire.

En cas de non renouvellement, le concessionnaire est tenu de remettre à l'autorité concédante les ouvrages et le matériel de la concession en état normal de service. L'autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire.

Le concessionnaire reçoit de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement.

Le concessionnaire a seul droit de faire usage des ouvrages de la concession.

Conformément à la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, ont été comptabilisés :

- Un amortissement industriel calculé sur la durée de vie des biens ;
- Une provision pour renouvellement correspondant à la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique.

Conformément aux préconisations du plan comptable général, réséda se base sur l'instruction fiscale (BOI-BIC-PROV-30-30-20-10-20130916) pour comptabiliser cette provision. Le montant maximal de la provision déductible à la clôture d'un exercice est égal à la différence entre le coût estimé de remplacement du bien à cette date et son prix de revient, affectée d'un coefficient progressif. Ce coefficient est égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien depuis sa mise en service sur sa dure totale d'utilisation. L'instruction fiscale précise en outre que lorsque la provision n'a pas été constituée au titre d'un exercice, il est admis qu'elle puisse être dotée ultérieurement dès lors que le bien concerné est en cours d'utilisation.

Par ailleurs, la participation du concédant dans le renouvellement des biens immobilisés se traduit par la constatation d'un droit du concédant.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Les lignes basse tension : 40 ans
- Les lignes HTA Metz : 45 ans
- Les branchements : 40 ans
- Les compteurs : de 8 à 20 ans

- Les postes HTA/BT : de 3 à 50 ans selon les composants du poste
- Les transformateurs : 40 ans

➢ **Concession DSP**

Le réseau de distribution au service public est exploité dans le cadre d'une concession signée avec l'Etat.

La présente concession prend fin en 2038.

Font partie de la concession les lignes, les postes et, d'une manière générale, les ouvrages électriques existants et à construire, nécessaires à l'exercice par le concessionnaire de son activité de distribution aux services publics et de fourniture de l'énergie électrique à ses clients, à l'exclusion des ouvrages de production.

Relèvent donc en principe de cette description les installations des tensions de la classe HTB2, HTB1 et HTA (hors Metz).

Les biens concédés font l'objet :

- D'un amortissement industriel linéaire, calculé sur la durée de vie prévue des biens ;
- D'une provision pour renouvellement calculée sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique du bien ;

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Lignes HTA, HTB1, HTB2 : 45 ans sauf lignes aériennes HTB : 50 ans
- Postes HTA, HTB1, HTB2 : de 10 à 45 ans selon les composants du poste
- Postes de répartition : de 40 à 50 ans

4.4.1.1.4 Immobilisations financières

Les prêts et créances financières ont été comptabilisés à la valeur historique diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

4.4.1.1.5 Dépréciation des immobilisations

réséda apprécie lors de la clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable

4.4.1.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks ont été évalués au prix unitaire moyen pondéré d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks, fondée sur une analyse de la nature et de la rotation des articles stockés, a été comptabilisée afin de prendre en compte les risques de non-valeur.

4.4.1.3 CREANCES

Les créances clients et tiers sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est calculée pour les créances de réséda sur ses clients et pour la part acheminement des créances au tarif régulé figurant à l'actif du fournisseur historique selon la méthode suivante :

- ➢ Le risque d'impayé est apprécié individuellement pour les créances associées à des dossiers en redressement ou liquidation judiciaire, rétablissement personnel, surendettement, huissier ainsi que pour les créances sur travaux et prestations.
- ➢ Pour les autres créances, la provision est estimée créance par créance prenant en compte l'ancienneté des créances. La provision s'applique pour les créances cessées de 6 mois à 1 an à hauteur de 70 % du montant HT et pour les créances cessées à compter de plus d'un an à hauteur de 100 % du montant HT.

Les comptes rattachés comprennent également le montant des factures à établir.

4.4.1.4 TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les valeurs mobilières de placement. Celles-ci sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et ne présentent pas de risque significatif de

perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur valeur d'achat.

4.4.1.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital se compose de 10.040.000 actions de 1 euro de nominal chacune.

4.4.1.6 COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concessions, dont le modèle utilisé est celui de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) de 2007.

Ce cahier des charges comporte notamment l'obligation pour le concessionnaire de pratiquer des amortissements industriels et de constituer des provisions pour renouvellement.

Les actifs et passifs des concessions comprennent :

- La contre-valeur en nature des ouvrages des concessions ;
- Le financement du concessionnaire non amorti, comptabilisé en valeur historique ;
- L'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant, s'agissant des biens pour lesquels réséda est maître d'ouvrage ;
- La provision pour renouvellement, calculée sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté des comptes et la valeur d'origine, pour les biens renouvelables avant le terme de la concession.

Lors du renouvellement des biens, l'amortissement du financement du concédant et la provision pour renouvellement constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent de provision, le cas échéant, est repris en résultat.

Les comptes de passifs spécifiques des concessions comprennent les droits sur les biens existants et l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant au titre des biens à renouveler.

4.4.1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que réséda a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment le renouvellement des immobilisations en concession et les engagements de retraite et assimilés.

4.4.1.8 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

Cette provision est destinée au renouvellement des ouvrages concédés avant le terme de la concession.

Elle est calculée sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine. Elle est constituée sur la durée de vie et complète les amortissements industriels. réséda utilise la formule fiscalement déductible.

Au moment du renouvellement, cette provision remonte en droits du concédant et s'apparente à un financement du concédant sur les biens renouvelés. Celle-ci est ensuite amortie suivant le plan d'amortissement du bien renouvelant.

4.4.2 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.4.2.1 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges résultant d'évènements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société sont considérés comme des éléments exceptionnels.

5 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

5.1 ACTIF IMMOBILISE

5.1.1 ACTIF BRUT

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 817		
Autres immobilisations incorporelles	5 926 959		509 252
TOTAL immobilisations incorporelles :	**5 930 775**		**509 252**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 498 186		
Constructions sur sol propre et sol d'autrui	17 086 331		42 875
Constructions installations générales	2 630 232		53 021
Installations techniques et outillage industriel	14 598 979		712 967
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	3 500 832		711 579
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 628 638		90 507
Emballages récupérables et divers	66		
Immobilisations concédées	516 007 146		43 036 799
Immobilisations corporelles en cours	32 539 816		24 367 939
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**589 490 227**		**69 015 687**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	603 401		45 271
TOTAL immobilisations financières :	**603 401**		**45 271**
TOTAL GÉNÉRAL	**596 024 403**		**69 570 210**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			3 817	
Autres immobilisations incorporelles	286 629		6 149 582	
TOTAL immobilisations incorporelles :	**286 629**		**6 153 399**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		23 170	1 475 016	
Constructions sur sol propre			17 129 206	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			2 683 254	
Install. techn., matériel et out. industriels		10 524	15 301 422	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		253 768	3 958 643	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		46 825	1 672 320	
Emballages récupérables et divers			66	
Immobilisations concédées		3 356 733	555 687 212	
Immobilisations corporelles en cours	44 515 245		12 392 511	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**44 515 245**	**3 691 020**	**610 299 648**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			648 672	
TOTAL immobilisations financières :			**648 672**	
TOTAL GÉNÉRAL	**44 801 874**	**3 691 020**	**617 101 719**	

5.1.2 AMORTISSEMENT

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	3 817			3 817
Autres immobilisations incorporelles	4 873 812	315 544		5 189 356
TOTAL immobilisations incorporelles :	**4 877 629**	**315 544**		**5 193 172**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	475 056	28 963	23 170	480 849
Constructions sur sol propre	6 747 104	530 545		7 277 649
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	2 243 425	93 835		2 337 260
Installations techn. et outillage industriel	10 264 469	619 320	7 103	10 876 686
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	2 728 795	300 227	253 767	2 775 255
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 416 332	108 520	46 825	1 478 026
Emballages récupérables et divers	66			66
Immobilisations concédées	226 233 703	13 113 758	2 629 378	236 718 083
TOTAL immobilisations corporelles :	**250 108 951**	**14 795 167**	**2 960 244**	**261 943 874**
TOTAL GÉNÉRAL	**254 986 579**	**15 110 711**	**2 960 244**	**267 137 047**

5.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales acquisitions de l'exercice 2025 concernent les éléments suivants :

- **Immobilisations corporelles hors concession (1,6 M€) :**
 - Installations techniques, matériels et outillages industriels : 0,7 M€ ;
 - Aménagements des locaux : 0 ,2 M€

- Véhicules : 0,3 M€.

➢ **Immobilisations concédées et/ou en cours (67,4 M€) dont :**

- 2,8 M€ pour les postes sources, en particulier le poste du Pontiffroy ;
- 8,5 M€ pour les réseaux basse et moyenne tension (y compris poste HTA/BT) ;
- 9,7 M€ pour les raccordements ;
- 2,1 M€ pour le matériel et les outils de comptage en particulier pour le déploiement des compteurs communicants basse tension ;
- 0,2 M€ pour les réseaux haute tension.

Aucune immobilisation concédée n'a été financée par les concédants ;

Les principales sorties d'actif de l'année en 2025 résultent de renouvellements effectués en 2025 et 2024.

5.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées des prêts accordés au personnel (principalement liés à la participation de l'employeur à l'effort de construction) qui atteignent 0,6 M€ au 31 décembre 2025.

5.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks au 31 décembre 2025 s'élèvent à 4,3 M€ et comprennent principalement des câbles et matériels électriques.

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à hauteur de 0,3 M€ traduit la perte de valeur d'utilité de certains actifs.

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières, approvisionnements	4 180 907	3 728 895
En-cours de production de biens	87 543	20 488
Total	**4 268 450**	**3 749 383**

Dépréciation des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières, approvisionnements	286 129	236 878
En-cours de production de biens		
Total	**286 129**	**236 878**

5.3 CREANCES

Au 31 décembre 2025, les créances clients s'élèvent à 32 M€ et concernent principalement :

➢ Créances clients liées à des travaux et prestations : 5,5 M€ ;

➢ Créances clients liées à l'acheminement : 4 M€ ;

➢ Acheminement réalisé non facturé : 9,4 M€ ;

➢ Produits à recevoir : 12,8 M€, principalement liés à l'acheminement des tarifs intégrés de la fin d'année 2025, et facturé en 2026.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève par ailleurs à 0,7 M€. Elle comprend la part acheminement des créances clients refacturée par les fournisseurs d'électricité dans le cadre de l'application de la décision de la Commission de régulation de l'Energie du 22 octobre 2010.

5.4 AUTRES CREANCES

Les autres créances s'élèvent à 1 M€ et sont constituées principalement de créances fiscales à hauteur de 1 M€ (dont 0,6 M€ d'impôts société et crédits d'impôts, et dont 0,5 M€ de report de tva déductible).

5.5 DISPONIBILITES

Les disponibilités de réséda s'élèvent au 31 décembre 2025 à 15,5 M€ dont 4,0 M€ de placements en

comptes à terme. Le montant des disponibilités est en baisse de 0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2024.

5.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se composent des éléments suivants :

- Le capital social (10 040 k€) :

(en k€) Composition du capital social	Valeur nominale		Nombre de titres		
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Emis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1	1	10 040	-	10 040

- La prime d'apport et la prime d'émission (57 592 k€) ;
- La réserve légale (1 004 k€) ;
- Autres réserves (198 k€) ;
- Le résultat de l'exercice (10 182 k€).

La variation des capitaux propres correspond à la distribution de dividendes du résultat N-1.

5.7 PASSIFS LIES AUX BIENS EN CONCESSION

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité (DP) et à la concession de service public (DSP).

Ces passifs sont décomposés au passif du bilan de la manière suivante :

	en k€	31/12/2024	augmentations	diminutions	dépré et amort *(cf ref 4)*	affectations *(cf ref 5)*	31/12/2025
Contrevaleur des biens	*cf ref 1*	289 773	39 582	-	- 13 709	3 322	318 969
Financement du concessionnaire non amorti	*cf ref 2*	- 200 090	- 39 582	-	10 001	-	- 229 671
Amortissement du financement du concédant	*cf ref 3*	13 481	-	-	1 193	- 100	14 574
Total des comptes spécifiques de concessions		**103 165**	**0**	**-**	**- 2 515**	**3 221**	**103 871**

ref 1 : Les augmentations sont liées principalement aux mises en services et les diminutions aux mises au rebut. Les affectations sont relatives à la provision pour renouvellement et à l'amortissement du financement du concédant, affecté en droit du concédant à l'occasion des renouvellements.

ref 2 : Les augmentations concernent des mises en services financées par *réséda* (après affectation de la provision pour renouvellement et de l'amortissement du droit du concédant). Le financement du concessionnaire correspond au financement effectivement décaissé par le concessionnaire, diminué des montants affectés en droits du concédant lors du renouvellement car ils sont considérés comme des financements du concédant.

ref 3 : L'amortissement du financement du concédant correspond à l'amortissement de la part financée par la commune, selon le même rythme d'amortissement que le bien en nature.

ref 4 : Les amortissements du financement du concessionnaire et du concédant ont leur contrepartie en dotations aux amortissements pour 2,5M€ et en reprise d'amortissements pour 3,2,M€. Ces reprises correspondent à l'amortissement de la provision pour renouvellement et du droit du concédant des biens ayant été renouvelés et transférés en diminution de la valeur brute du financement concédant des biens renouvelants.

ref 5 : Les affectations correspondent aux mises au rebut dans le cadre d'un renouvellement.

Par ailleurs, les passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler comprennent également l'obligation qui incombe au concessionnaire de procéder au renouvellement des biens durant la durée du contrat de concession. Cette obligation se traduit par la constitution d'une provision pour

renouvellement.

Conformément à l'instruction fiscale du 18 Juin 1998 [BOI 4E-3-98] dont les dispositions de l'instruction ont été reprises dans le BOFIP (BOI-BC-PROV-30-30-20-10 et BOI-BC-PROV-30-30-20-20), cette dernière est calculée sur la différence entre la valeur prévisionnelle de remplacement et la valeur d'achat des biens. Elle est dotée chaque année en fonction du coût prévisionnel de remplacement à l'identique.

La valeur de remplacement est calculée à partir de l'indice du coût à la construction moyennée sur 5 ans. Une modification exceptionnelle a eu lieu en décembre 2022. Une MAJ de l'indice de PR a été effectué du fait de la conjoncture actuelle et notamment de l'inflation. La valeur de renouvellement est toujours calculée en utilisant un coefficient de revalorisation. Le coefficient de revalorisation est l'indice du coût moyenné sur 5 ans.

Par contre la méthode de calcul du CR (coefficient de revalorisation) change. Nous appliquons une variation de la moyenne des indice ICC sur 5 ans (exemple pour le calcul 2023) :

Calcul (I=Indice) :

$$I_{PR\ 2023} = \frac{(I_{2023} - I_{2018})}{I_{2012}} / 5$$

La provision pour renouvellement est calculée sur l'ensemble des biens de retour sur lesquels il existe une obligation contractuelle de renouvellement.

	31/12/2024	Dotations	Sorties	31/12/2025
DP	77 478 413,83	5 213 043,68	592 576,60	82 098 918,38
DSP	72 041 847,98	2 965 773,66	2 628 794,38	72 378 872,18
TOTAUX	149 520 261,81	8 178 817,34	3 221 370,98	154 477 790,56

En 2025, le stock de provision pour renouvellement s'élève à 155 M€ et les variations 2025 s'expliquent par :

- La dotation annuelle pour 8,1 M€ (5,2 M€ pour la DP et 2,9 M€ pour la DSP).
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour 3,2 M€

En conclusion, les passifs liés aux biens en concession restent stables en raison des éléments suivants :

- Part des investissements financés par les concédants : +3,2 M€ ;
- Amortissement du financement du concédant pour les biens renouvelés : -2,5 M€.

5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires			2 223	(2 223)
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			**2 223**	**(2 223)**
Provisions pour litiges	428 728		46 000	382 728
Prov. pour garant. données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	20 597 150	2 617 836	1 108 092	22 106 894
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.	149 520 262	8 178 900	3 221 371	154 477 791
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges		245 492		245 492
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**170 546 140**	**11 042 228**	**4 375 463**	**177 212 905**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	236 878	49 251		286 129
Provisions sur comptes clients	621 613	489 640	406 059	705 194
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**858 491**	**538 891**	**406 059**	**991 323**
TOTAL GÉNÉRAL	**171 404 631**	**11 581 119**	**4 783 745**	**178 202 005**

Les diminutions suite aux reprises correspondent à des provisions utlisées.

5.8.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES A LONG TERME

Pour rappel, suite à la loi de finance rectificative de la Sécurité Sociale n°2023-270 du 14 avril 2023, le régime des IEG a été fermé à tout nouvel embauché à compter du 1er septembre 2023. Dorénavant les « statutaires Régime Spécial » affiliés avant cette date conservent le bénéfice du régime spécial vieillesse alors que les « statutaires Régime Général » embauchés après cette date sont affiliés à la CNAV et à l'AGIRC – ARRCO. Ces derniers bénéficient cependant des autres avantages du statut (Invalidité, ATMP, Décès, Avantages Familiaux…). Cette nouvelle population a fait l'objet d'une première évaluation cette année.

5.8.1.1 RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de service peuvent bénéficier de prestations dès lors qu'ils présentent une invalidité conduisant à une réduction des deux tiers de leur capacité de travail ou de gain.

Cette invalidité résulte soit d'une longue maladie (maladie ou accident non professionnel) soit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur. La provision constatée par réséda, conformément à la méthode retenue par la CNIEG, correspond à la valeur actuelle probable des prestations de rentes d'invalidité en cours de service.

5.8.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) - MALADIES PROFESSIONNELLES (MP)

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les prestations relèvent du livre IV du code de la sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires des prestations en cours de services de rentes AT-MP compte tenu des éventuelles réversions.

5.8.1.3 CONGES SPECIAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate bénéficient l'année précédant leur départ à la retraite de congés exceptionnels pour un total de 18 jours.

Ces congés constituent un avantage à long terme et l'engagement correspondant est provisionné par réséda à hauteur de la valeur actuelle probable de la charge salariale qu'ils représentent.

5.8.2 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

5.8.2.1 RETRAITES

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) embauchés avant le 1er septembre 2023 est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 relèvent des Pouvoirs publics.

Suite à la réforme des régimes spéciaux de retraite intervenue en 2008, l'annexe III de ce décret a été profondément modifiée par les décrets n°2008-69 du 22 janvier 2008 et n°2008-627 du 27 juin 2008.

Le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement, défini par les articles 16 à 23 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (régime général, ARRCO, AGIRC) ;
- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités régulées (activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) ;
- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement
 - de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux droits spécifiques ante 2004 afférents aux activités concurrentielles (c'est-à-dire autres que les activités régulées de transport et de distribution),
 - et de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux droits spécifiques post 2004 ;

La provision constituée par réséda et relative aux engagements à la charge de l'entreprise, au titre du régime de retraites des agents statutaires, couvre donc les 3 éléments suivants :

- les droits spécifiques ante 2004 non régulés ;
- les droits spécifiques post 2004 (régulés et non régulés) ;
- les engagements relatifs au financement des cotisations dues au titre de la période de préretraite au sens des conventions financières signées entre la CNIEG et la CNAV, l'ACOSS, l'AGIRC-ARRCO.

5.8.2.2 FRAIS DE GESTION CNIEG

La CNIEG assure la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs. Les frais de gestion de la CNIEG, à la charge des entreprises des IEG, sont donc également provisionnés.

5.8.2.3 AIDE AUX FRAIS D'ETUDES DES INACTIFS

L'aide aux frais d'étude (AFE) est une prestation familiale statutaire ayant pour but d'apporter une aide aux agents titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité du régime spécial des IEG, dont les enfants poursuivent leurs études après 20 ans, âge où les prestations familiales légales cessent d'être allouées.

Un accord relatif aux frais de scolarité est entré en vigueur au 1er octobre 2011. Il a instauré l'Aide aux Frais d'Etudes (AFE), qui s'est progressivement substitué à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Etude (ICFE).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (AFE versée aux ayants droit et aux ouvrants-droit inactifs) est provisionné.

5.8.2.4 INDEMNITE DE SECOURS IMMEDIAT

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité. Elle est versée aux ayants droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire à 3 fois le forfait du régime général (3 450 €).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (indemnités susceptibles d'être versées aux personnes en inactivité) est évalué.

- Agents inactifs

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base du montant de la retraite en cours de service.

- Agents actifs

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base d'un montant de retraite calculé à partir du salaire de fin de carrière et des services validés à la date de l'évaluation.

5.8.2.5 AVANTAGE EN NATURE ENERGIE

Les agents retraités des entreprises IEG, ayant rempli les conditions d'ancienneté de 15 ans, ou leur conjoint survivant, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leurs consommations de gaz et d'électricité. La différence entre les consommations facturées aux agents retraités et les consommations valorisées au prix de cession normatif est à la charge de l'employeur. Il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi.

L'engagement de réséda correspond à la valeur actuelle probable des consommations des agents, pendant leur période d'inactivité, valorisée au coût de revient unitaire des consommations net de la quote-part refacturée aux agents.

5.8.2.6 INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les agents disposant de 15 ans d'activité dans le secteur des IEG bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement provisionné par réséda correspond à la valeur actuelle nette probable des droits des agents statutaires au moment de leur départ à la retraite.

5.8.3 HYPOTHESES ACTUARIELLES

UEM applique la recommandation 2003-R01 du CNC et comptabilise l'intégralité des engagements à prestations définies.

Ces engagements tiennent compte des salaires de fin de carrière, de l'âge de départ en retraite (en fonction des bonifications éventuelles liées au nombre d'enfants, la qualification des services…), des réversions aux ayants droits et des probabilités de présence et de survie des agents.

Le taux d'actualisation des passifs est de 3,75 % au 31 décembre 2025 (3,25 % en 2024), pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et des taux de marché sur des maturités équivalentes à la duration des engagements évalués.

L'impact à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation sur le total des engagements est respectivement de -5,4 % et de +5,9%.

Le taux de rendement attendu des actifs externalisés sur les retraites est de 1,7 % au 31 décembre 2025.

A compter des comptes 2012, réséda a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la recommandation de lisser les écarts actuariels sur la maturité résiduelle des engagements postérieurs à l'emploi.

5.8.4 DECOMPOSITION DE LA PROVISION POUR PASSIFS SOCIAUX AU 31/12/2025

5.8.4.1 SITUATION AU 31/12/2025

en k€	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation	28 219	2 909	31 128
Juste valeur des actifs du régime	7 660		7 660
Valeur nette de l'obligation	20 560	2 909	23 468
Engagements comptabilisés au bilan	**19 198**	**2 909**	**22 107**
Ecart actuariel non comptabilisé	**1 361**		**1 361**

5.8.4.2 EVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements au 31/12/2024 (en k€)	20 629
Coût des services rendus	1 012
Charge nette financière	1 197
Variation des écarts actuariels	391
Prestations versées	-995
Rendement attendu des actifs de couverture	-126
Engagements au 31/12/2025 (en k€)	22 107

5.8.5 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

Cf. Note sur les passifs spécifiques sur les concessions.

5.8.6 PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Cf. notes sur les postes concernés.

5.9 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

5.9.1 ETAT DES CREANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	646 622		646 622	
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	
TOTAL de l'actif immobilisé :	**648 672**		**648 672**	
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Clients douteux ou litigieux	186 923	20 127	166 796	
Autres créances clients	31 897 160	31 897 160		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	23 553	23 553		
État - Impôts sur les bénéfices	26 136	26 136		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	532 195	532 195		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	448 063	448 063		
État - Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers	3 615	3 615		
Charges constatées d'avance	273 593	273 593		
TOTAL de l'actif circulant :	**33 391 237**	**33 224 441**	**166 796**	
TOTAL GÉNÉRAL	**34 039 909**	**33 224 441**	**815 468**	

5.9.2 ETAT DES DETTES

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	16 383 748	2 979 037	6 428 851	6 975 860
Emprunts et dettes financières divers	140 000		140 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 186 592	9 186 592		
Personnel et comptes rattachés	3 738 783	3 738 783		
Sécurité sociale et autres organismes	1 277 365	1 277 365		
Impôts sur les bénéfices	1 727 580	1 727 580		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 198 348	4 198 348		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	318 537	318 537		
Dettes sur immo. et comptes ratachés	2 097 481	2 097 481		
Groupe et associés				
Autres dettes	897 525	897 525		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	101 397	101 397		
TOTAL GÉNÉRAL	**40 067 355**	**26 522 645**	**6 568 851**	**6 975 860**

5.10 AUTRES INFORMATIONS

5.10.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

5.10.1.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	22 522 709
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	91 434
TOTAL	**22 614 143**

Au 31 décembre 2025, les produits à recevoir incluent principalement la prestation d'acheminement des ventes au tarif réglementé de décembre 2025 facturée en janvier 2026 (12,8 M€), l'acheminement livré et non encore facturé (9,4 M€) et des factures à établir aux clients (0,1 M€).

5.10.1.2 ETAT DES CHARGES A PAYER

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 575 777
Dettes fiscales et sociales	4 800 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 097 481
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	885 350
TOTAL	**12 358 629**

Au 31 décembre 2025, les charges à payer incluent principalement les factures non parvenues des fournisseurs, les provisions pour congés, de la TVA sur factures à établir, primes et intéressement.

5.10.2 ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	273 593	101 397
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**273 593**	**101 397**

Les charges constatées d'avance résultent du contrat de maintenance de l'outil de télé conduite du réseau, de la prime d'assurance et de mise à disposition de fibre optique. Les produits constatés d'avance concernent la part d'abonnement à l'accès au réseau BT payée d'avance.

6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits sont composés des éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires (88,8 M€) correspondant pour 89 % aux ventes d'acheminement de l'électricité et pour le reste, aux ventes de prestations liées à l'activité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (essentiellement les raccordements de clients au réseau) ainsi qu'aux refacturations de prestations techniques pour la maison-mère ;
- La production immobilisée (6,4 M€), en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2024.

La croissance du chiffre d'affaires d'acheminement (+8 %) est principalement liée à l'augmentation du Tarif réglementé d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Les quantités livrées sont en léger recul à 1 549 GWh.

La hausse de 0,8 M€ des recettes de participation aux raccordements et la facturation à UEM du solde des travaux réalisés au poste du Pontiffroy (1,2 M€ en 2025 contre 0,7 M€ en 2024) expliquent l'augmentation des ventes de prestations de 1,2 M€ par rapport à 2024.

6.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se composent principalement des postes suivants :

- Les charges externes (34 M€) incluant :
 - Les reversements d'acheminement amont, essentiellement à RTE, et l'achat des pertes (16,4 M€) ;
 - Les achats et charges externes (17,6 M€) ;
- Les impôts et taxes (3,9 M€) ;
- Les salaires et charges sociales (18 M€) ;
- Les dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises (22,7 M€).

6.2.1 REVERSEMENTS D'ACHEMINEMENT AMONT ET ACHAT DES PERTES

Ce poste est en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2024 :

- L'achat des pertes du réseau a été moins couteux qu'en 2024 (-0,8 M€) les prix 2024 étant encore fortement impactés par la crise énergétique.
- Les reversements aux réseaux amont (d'Enedis et de RTE) augmentent de 2,4 M€ à cause de la hausse du TURPE et du changement du mode de calcul de la compensation pour exploitation de liaisons 225 kV par réséda.

6.2.2 Approvisionnements, autres achats et charges externes

Les approvisionnements et autres achats diminuent légèrement (-0,3 M€) par rapport à 2024 en particulier du fait de charges d'entretiens moindres.

6.2.3 Impots et taxes

Les impôts sont en légère baisse par rapport à 2024 (-0,3 M€) du fait de la suppression à compter d'août 2025 de la contribution au fonds d'amortissement désormais alimenté par l'accise perçue directement auprès des consommateurs finaux.

6.2.4 Salaires et charges sociales

Les frais de personnel s'élèvent à 18 M€ en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2024. La masse salariale augmente de 7 % (+0,8 M€) suite aux embauches réalisées et aux mesures salariales.

6.2.5 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 14,7 M€. Elles sont en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2024 suite à la mise en service de nouveaux biens.

Le solde net des provisions pour risques et charges est stable par rapport à 2024.

6.3 Resultat financier

Le résultat financier est en baisse par rapport à 2024 (-0,3 M€) car un emprunt de 10 M€ a été contracté fin 2024. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice.

6.4 Resultat courant avant impots

En conséquence, le résultat courant avant impôts augmente de 3,9 M€ par rapport à 2024.

6.5 resultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont négligeables du fait de l'application à compter de l'exercice 2025 du règlement ANC 2022-06 .

6.6 Impot sur les societes et participation

La participation augmente de 0,4 M€ et l'impôt sur les sociétés augmente de 1,8 M€ :

En conséquence, le résultat net de l'entreprise augmente de 3 ,5 M€ pour atteindre 10,2 M€.

7 Autres informations

7.1 Evenements posterieurs a la cloture

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture.

7.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements hors bilan donnés		
Garanties bancaires et cautions hors groupe		
Avals et cautions groupe		
Total	**0**	**0**
Engagements hors bilan reçus		
Garanties bancaires et cautions hors groupe	1 303	1 106
Avals et cautions groupe		
Total	**1 303**	**1 106**

7.3 SOCIETE CONSOLIDANTE, FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES

7.3.1 SOCIETE CONSOLIDANTE

7.3.1.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Forme	Capital (€)	Siège social
UEM	SAEML	20 000 000	2 place du Pontiffroy - 57000 Metz

7.4 EFFECTIFS

Effectif moyen ventilé par catégories (ETP)	31/12/2025			31/12/2024		
	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise
	Statutaire	Non statutaire		Statutaire	Non statutaire	
Cadres	32	1	0	30	1	0
Agents de maîtrise et techniciens	137	0	2	134	0	0
Employés et ouvriers	43	7	2	44	6	4
Total	212	8	4	208	7	4

Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Votre conseil d'administration vous a réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les comptes annuels arrêtés à cette même date et vous demander d'approuver ces comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de la Société ainsi que de vous tenir informés de la situation des mandats des membres du conseil d'administration et du directeur général.

Les convocations vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé par votre commissaire aux comptes permettra de vous donner lecture tant du rapport général correspondant que du rapport sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Les comptes qui vous sont soumis ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Code de commerce et les dispositions législatives et règlementaires alors en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires du service public et plus particulièrement de celles du secteur de l'électricité et du gaz.

Avant de vous présenter les résolutions à soumettre à votre assemblée, nous vous résumons l'activité de notre Société.

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

réséda, filiale de la SAEML UEM, a été créée le 31 décembre 2007, pour gérer, dans une structure juridique différente de celle chargée de la fourniture et de la production d'électricité, les réseaux publics de distribution sur le territoire historique de l'ancienne régie Usine d'Electricité de Metz.

Au 31 décembre 2025, pour les 142 communes concernées et pour les niveaux de tension HTB (225 et 63 kV), HTA (17,5 kV) et BT, la Société réséda est chargée :

- De l'exploitation, de la maintenance et du développement des réseaux de distribution électriques ;
- D'assurer dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires l'accès à ces réseaux de distribution ;
- De procéder aux comptages de l'énergie électrique nécessaires à l'exercice de ses missions.

Ces missions sont accomplies sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) dans le cadre rigoureux d'un code de bonne conduite garant des engagements de l'entreprise en matière d'égalité de traitement des différentes catégories de populations desservies et de transparence des conditions de raccordement au réseau et garant du respect de la confidentialité des informations sensibles.

La gestion des réseaux est également encadrée par :

- D'une part, un contrat de concession de distribution aux services publics (DSP) accordé par l'État pour l'acheminement de l'électricité jusqu'aux limites des communes ;
- D'autre part, par des contrats de distribution publique (DP) accordés par les 142 communes pour la desserte à l'intérieur de leur territoire.

Copie certifiée conforme à l'original

2 FAITS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

2.1 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le règlement ANC n°2022 - 06, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application conduit principalement à une évolution de la présentation des états financiers et de certaines informations fournies dans l'annexe. Ce règlement prévoit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des transferts de charges. Les opérations concernées sont désormais présentées selon leur nature au sein des produits et charges d'exploitation ou financiers.

2.2 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes d'acheminement, représentant 89 % du chiffre d'affaires, sont en recul de 0,6% en volume par rapport à 2024. L'acheminement a cependant augmenté de 8,1 % en valeur par rapport à l'année précédente : cela s'explique d'une part par la hausse du TURPE au 1er février 2025 sur tous les niveaux de tension, et d'autre part par un poids relatif plus important de la basse tension. De plus, il est à noter l'entrée en vigueur du TURPE 7 à compter du 1er août 2025.

2.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les efforts d'investissements ont été poursuivis dans les réseaux HTA-BT : 71 km de réseaux neufs HTA et BT ont ainsi été mis en service en 2025 (82 km en 2024).

Ces réseaux ont été construits exclusivement en technique souterraine. Le taux de réseaux souterrains atteint 78,8 % en HTA et 82,9 % en BT pour l'ensemble des communes desservies par réséda.

La reconstruction du poste source de Pontiffroy s'étant achevée en 2025 avec une mise en service en septembre, et le chantier du poste source de Woippy démarrant ses travaux en 2026, les investissements HTB 2025 sont en net recul par rapport à 2024 et s'élèvent à 3 M€.

Les raccordements progressent de 2,4 M€ et s'établissent au niveau très élevé de 9,7 M€.

Les investissements dans le comptage et la relève atteignent 2,1 M€ : le déploiement des compteurs AMM touche à sa fin.

Après une année record en 2024 (28,9 M€), le volume d'investissement de 2025 est en recul et s'établit à 24,6 M€.

2.4 COMPTAGE EVOLUE EN BT

Le déploiement généralisé des compteurs évolués (compteurs AMM, de type Linky), commencé en juin 2021, s'est poursuivi en 2025 et touche à sa fin (fin du déploiement de masse en janvier 2026). Au 31/12/2025, 170 500 compteurs communicants ont été posés dont 30 000 sur la seule année 2025. La phase dite de « saturation » sera assurée par les équipes réséda sur 2026 et 2027. Par ailleurs, un nouveau SI AMM (eot BT) a été déployé à l'été 2025.

2.5 TEMPS MOYEN DE COUPURE

Avec 7 minutes 47 secondes, le TMCA (Temps Moyen de Coupure par Abonné) de réséda revient à un niveau satisfaisant, proche de celui de 2023. La moyenne sur 10 ans se maintient à un niveau très satisfaisant de 9 minutes 53 secondes, témoignant de la qualité du réseau électrique de distribution de réséda très largement en dessous des observations sur le réseau national.

2.6 RESULTATS EN MATIERE DE SECURITE

Les résultats sécurité se sont dégradés en 2025 : réséda a connu 4 accidents du travail avec arrêt (ATAA) et un nombre d'accidents sans arrêt équivalent à 2024. Le taux de fréquence des accidents automobiles responsables est en hausse. Un plan d'actions sera déployé en 2026 pour améliorer ces résultats.

Copie certifiée conforme à l'original

En parallèle, réséda a lancé depuis 4 ans un ambitieux projet nommé « VIGIE ». Cette démarche vise à insuffler une nouvelle dynamique et à comprendre les comportements et biais cognitifs à l'œuvre dans les accidents, afin de les contrer par des parades. Dans un premier temps, des « Règles d'or de la sécurité » ont été définies, avec l'implication des agents. Une deuxième phase est en cours, s'appuyant sur des scenarios de réalité virtuelle alliés à des mesures par des capteurs (exemple : oculométrie).

réséda est également partenaire de la Chaire industrielle « Behaviour » créée par l'ENIM. Le fruit de cette collaboration est un outil de formation orienté vers les neurosciences.

2.7 ELEMENTS BILANCIELS CLES

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont les suivants :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Total actif immobilisé	349 965	341 038
Total actif circulant	52 194	53 118
dont charges constatées d'avance	*274*	*264*
Total provisions pour risques et charges (hors concession)	22 735	21 026
Dettes	42 012	44 906
Capitaux propres	79 062	75 540
dont résultat net comptable	*10 230*	*6 705*
Passifs spécifiques liés aux concessions	258 349	252 685

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la Société réséda s'élèvent à 79 062 058,38€.

2.8 SITUATION DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs comptabilisées au 31 décembre 2025, ventilées selon leur date d'échéance, sont les suivantes :

Dettes fournisseurs hors groupe						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (c. com. Art. D. 441 I.-1°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	147	10	2	1	3	**16**
Montant total des factures concernées (TTC)	**1 133 390**	**11 128**	**12 607**	**5 856**	**40 647**	**70 238**
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2%	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	**< 1 %**
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture.					

Copie certifiée conforme à l'original

Dettes fournisseurs groupe						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (c. com. Art. D. 441 I.-1°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	13					
Montant total des factures concernées (TTC)	3 225 661					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	5%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture.					

2.9 SITUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, nous vous informons que les créances comptabilisées au 31 décembre 2025, ventilées selon leur date d'échéance, sont les suivantes :

Créances hors groupe						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (c. com. Art. D. 441 I.-2°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	753	123	62	13	338	536
Montant total des factures concernées (TTC)	2 214 044	218 767	33 717	23 643	201 148	477 275
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2%	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture					

Copie certifiée conforme à l'original

Créances groupe						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (c. com. Art. D. 441 I.-2°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	52	5	5	5	29	44
Montant total des factures concernées (TTC)	6 701 030	92 325	1 757	671	22 515	117 268
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	8%	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture					

2.10 RESULTAT 2025

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Chiffre d'affaires net hors taxes	88 790	81 667
Résultat d'exploitation	15 209	9 958
Résultat financier	(170)	1 151
Résultat courant avant impôts	15 039	11 109
Résultat exceptionnel	46	(1 773)
Résultat net comptable	10 230	6 705

2.11 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le tarif TURPE 7 pour les niveaux de tension HTA/BT est entré en vigueur en août 2025. S'étalant jusqu'à 2029, il est caractérisé par une hausse des tarifs afin de financer les besoins d'investissements tirés par 3 facteurs principaux : l'électrification des usages, l'intégration de la production croissante d'électricité à partir d'énergies renouvelables, et l'amélioration de la résilience des réseaux face au changement climatique.

Ces éléments nécessiteront d'importants travaux d'analyse et de projection, l'adaptation des choix de gestion à moyen terme et un doublement des trajectoires d'investissement. Le TURPE 7 devrait toutefois permettre à réséda de maintenir sa trajectoire économique en termes de résultat d'exploitation et de capacité à financer ses investissements.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2026, la CRE met en place pour les GRD de plus de 100 000 clients une régulation incitative, consistant en une incitation financière basée sur des objectifs relatifs au temps de coupure et au délai de raccordement.

réséda maintiendra sa politique d'investissement soutenue dans les réseaux HTA et BT qui seront construits quasiment exclusivement en technique souterraine avec en priorité la poursuite du programme de remplacement des câbles les plus anciens. 8,9 M€ sont ainsi dévolus au renouvellement

Copie certifiée conforme à l'original

et au renforcement de réseaux et postes HTA-BT. Le programme de renouvellement des OMT (organe de manœuvre télécommandé) sera poursuivi.

Par ailleurs, le développement de la production photovoltaïque (HTA et BT), des Pompes à Chaleur et des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques mobilisera particulièrement les équipes de réséda. Un nombre croissant de raccordements sera réalisé, pour 8,5 M€.

Après la mise en service du nouveau poste source de Pontiffroy en septembre 2025, les investissements de renouvellement des ouvrages HTB se poursuivront dans les prochaines années avec le renouvellement du poste de Grande Poste dans le centre de Metz, puis du poste source de Woippy.

Le déploiement généralisé des compteurs évolués, commencé en juin 2021, touche à sa fin : fin du déploiement de masse en janvier 2026 et phase dite de « saturation » sur 2026 et 2027. Ainsi, ce projet structurant représente un investissement d'environ 19 M€.

Les systèmes d'informations feront également l'objet d'évolutions significatives, notamment la généralisation des contrôles commande numériques (CCN), la numérisation de la maintenance des postes HTA/BT ou encore la cyber-sécurisation des infrastructures réseaux et métiers de réséda, avec notamment la mise en conformité avec la directive NIS2. Une importante montée de version du système de téléconduite est par ailleurs prévue en 2026.

réséda doit donc faire face au défi d'un changement de modèle, en veillant à maintenir un service public de qualité, ce qui conduira l'entreprise à réinventer ses méthodes et processus de travail, et à développer de nouveaux outils.

3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Les informations suivantes vous sont également données :

3.1 CONCERNANT L'INTEGRATION FISCALE

La société est sortie du périmètre d'intégration fiscale de la société UEM au 31 décembre 2018. Les comptes de l'exercice clos ne font partie d'aucun périmètre d'intégration fiscale.

3.2 CONCERNANT L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription, d'achat d'actions et aucune décision d'attribution d'actions gratuites n'ont été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société ou de ses mandataires.

3.3 ANALYSE DES RESULTATS – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le chiffre d'affaires de la Société (88,8 M€) est principalement constitué des ventes d'acheminement d'électricité et pour le reste, de ventes de prestations liées à l'activité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (essentiellement les raccordements de clients au réseau) ainsi qu'aux prestations techniques réalisées pour les fournisseurs d'électricité.

L'augmentation du Tarif TURPE explique l'accroissement de 8 % du chiffre d'affaires acheminement (+5,4 M€). Les quantités livrées sont en léger recul à 1 549 GWh.

L'achat des pertes du réseau a été moins couteux qu'en 2024 (-0,8 M€) les prix 2024 étant encore fortement impactés par la crise énergétique.

Les reversements aux réseaux amont (d'Enedis et de RTE) augmentent de 2,4 M€ à cause de la hausse du TURPE et du changement de mode de calcul de la compensation pour exploitation de liaisons 225 kV par réséda.

La hausse de 0,8 M€ des recettes de participation aux raccordements expliquent l'augmentation des ventes de prestations par rapport à 2024.

Les impôts sont en légère baisse par rapport à 2024 (-0,3 M€) du fait de la suppression à compter d'août 2025 de la contribution au fonds d'amortissement désormais alimenté par l'accise.

Les frais de personnel augmentent (+1,4 M€) en lien avec la hausse de l'effectif (+6 personnes) et des salaires.

Copie certifiée conforme à l'original

Les dotations aux amortissements augmentent de 0,7 M€ (14,7 M€ au total) en lien avec les opérations de déploiement des compteurs communicants basse tension et de renouvellement des réseaux électriques.

Le coût des provisions pour risques et charges d'exploitation (dotations – reprises) est en baisse de -0,8M€ par rapport à 2024.

Les charges financières augmentent (0.3 M€), suite à la mise en place d'un emprunt fin 2024 pour financer les investissements. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice.

En conséquence, le résultat avant impôt augmente fortement pour atteindre 10,2 M€ au 31 décembre 2025.

3.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

réséda a engagé des dépenses à ce titre au cours de l'exercice 2025 dans le cadre de travaux sur l'analyse des comportements et la prise de risque en situation professionnelle, en lien avec l'investissement de réséda en la matière.

3.5 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2025 et ne mérite d'être porté à votre connaissance.

3.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que, suite à la cession en 2024 de l'intégralité des actions détenues par la Société dans la SAS Smartside, notre Société ne détient plus de filiale ni de participations dans d'autres sociétés.

3.7 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2025 et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport :

- Aucune modification n'est intervenue dans la gouvernance de la Société ;
- Par délibération de l'assemblée générale en date du 20 juin 2025, les associés ont décidé de :
 - Renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée dont le siège est sis 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
 - Désigner Monsieur Emmanuel BENOIST, domicilié professionnellement chez PWC Audit au 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2031 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Nous vous précisons également que les mandats de l'ensemble des administrateurs de la Société arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 23 juin 2026, celle-ci étant en charge de les renouveler ou de désigner les remplaçants.

3.8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, les informations concernant les mandats et les fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice écoulé font l'objet d'un tableau annexé au présent rapport.

Nous vous informons également que les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont demeurées dissociées.

Copie certifiée conforme à l'original

4 PROPOSITION DE RESOLUTIONS

4.1 APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils vous sont présentés, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 10 229 657,05 €.

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 10 229 657,05 € de la manière suivante :

➢ A l'actionnaire UEM à titre de dividendes à concurrence de 10 229 657,05 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 8 juillet 2026.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année 2024	6 705 051,91	0	0
Année 2023	7 701 941,63	0	0
Année 2022	9 648 161,62	0	0

4.2 QUITUS

Nous espérons que vous voudrez bien donner aux membres du Conseil d'administration et au Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

4.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le cas échéant, nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Le cas échéant, votre commissaire aux comptes vous les présente et vous donne à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

4.4 AUTRES RESOLUTIONS

Nous vous demandons également de vous prononcer sur le rapport général que votre commissaire aux comptes vous soumet conformément à la mission qui lui est dévolue par la loi.

Le débat va être ouvert après lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à Metz, le 26 Mai 2026,

Le Conseil d'Administration

Copie certifiée conforme à l'original

5 ANNEXES

5.1 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	10 040 000	10 040 000	10 040 000	10 040 000	10 040 000
Nombre d'actions émises	10 040 000	10 040 000	10 040 000	10 040 000	10 040 000
Nombres d'obligations convertibles en actions					
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	88 789 779	81 666 791	75 564 121	74 587 766	70 801 342
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	36 995 134	30 796 381	30 371 967	31 514 633	29 040 630
Impôt sur les bénéfices	4 151 166	2 372 774	2 708 581	3 054 628	3 697 859
Résultat après impôts, amortissements et provisions	10 229 657	6 705 052	7 701 942	9 648 162	10 466 345
Résultat distribué	10 229 657	6 705 052	7 701 942	9 648 162	10 466 345
Résultat des opérations par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	3,27	2,83	2,76	2,83	2,50
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,02	0,67	0,77	0,96	1,04
Dividende versé par action	1,02	0,67	0,77	0,96	1,04
Personnel					
Nombre de salariés (effectif moyen)	212	208	197	191	190
Montant de la masse salariale	11 765 614	10 853 935	9 875 712	8 309 615	7 900 133
Montant des cotisations sociales et avantages sociaux	6 219 796	5 727 536	5 455 248	4 185 048	5 104 170

Copie certifiée conforme à l'original

5.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX DURANT L'EXERCICE ECOULE

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS, DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES	MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DANS D'AUTRES SOCIETES *
Jean-Michel FISCHBACH Directeur Général	• Membre du comité exécutif à : efluid (SAS) • Administrateur à : Agence ORE • Administrateur du GIP Linky
Roger CAYZELLE **Président du Conseil d'Administration**	• RAS
Bernard FONTAINE Administrateur	• RAS
Meher CHARGUI Administrateur	• *Administrateur à : SAS Trio Grand Cœur • *Administrateur à : SAS Nancy Grande Scène • *Administrateur à : SCI FEH
Eric SASSO Administrateur	• Directeur à : SASSO SAS • Gérant majoritaire à : ELANE SARL
Michel WANNENMACHER Administrateur	• RAS

* Les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur, de Directeur Général, Directeur Général Délégué, de membre du Directoire et du Conseil de Surveillance, Gérant, Associé en nom et fonctions exercées en exécution d'un contrat de travail sont accompagnées le cas échéant d'un astérisque.

Copie certifiée conforme à l'original